



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 24 (1989), p. 155-206

Michel Tuchscherer

Le pèlerinage de l'émir Sulaymân Ġâwīš al-Qâzduġlī, sirdâr de la caravane de La Mekke en 1739.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačnik, Bernard Lenthéric

LE PÈLERINAGE DE L'ÉMIR SULAYMÂN ĞÂWÎŞ AL-QÂZDUĠLÎ SIRDÂR DE LA CARAVANE DE LA MEKKE EN 1739

Michel TUCHSCHERER

Cette étude porte sur la liquidation de succession de l'émir Sulaymân ğâwîş b. 'Abd Allâh al-Qâzduġlî, commandant militaire (*sirdâr*) de la caravane du Pèlerinage du Caire, décédé le 5 février 1739 à Birka al-Ĥaġġ, la veille du départ de la caravane pour la Mekke. À partir de ce document nous proposons de retracer les préparatifs, de décrire la caravane personnelle et d'analyser quelques-unes des activités d'un grand émir effectuant le Pèlerinage.

I. LE DOCUMENT.

Cette liquidation de succession se trouve dans le registre 147, document 108, pages 96 à 110, du *maḥkama qisma 'askariyya'*, conservé parmi l'ensemble des registres des tribunaux ottomans du Caire, actuellement déposés au Registre Foncier (*šahr 'aqârî*) du Caire.

Par sa longueur, 15 pages, comme par l'importance des renseignements fournis, il constitue l'une des plus importantes liquidations figurant dans les registres du Caire à l'époque ottomane. Les données chiffrées fournies sur le patrimoine du défunt, apportent des éléments précieux pour la connaissance des Qâzduġliyya dont le rôle politique fut déterminant dans l'histoire de l'Égypte durant la première moitié du 18^e siècle.

1. Un des tribunaux du Caire à l'époque ottomane, traitant en principe exclusivement des affaires concernant les membres des 7 milices. Il regroupe en particulier les liquidations de succession de toutes les personnes affiliées à l'une de ces 7 milices. Cf. Raymond, *Artisans*, t. 1,

XXI-XXII; Raymond, « Les documents du Maḥkama comme source pour l'histoire économique et sociale de l'Égypte au XVIII^e siècle », dans J. Berque et D. Chevallier, *Les Arabes par leurs archives*, p. 125-139.

Dans cette étude, nous n'exploiterons que les informations fournies par les pages 100 à 104 du document. Elles portent uniquement sur le Pèlerinage et donnent des renseignements détaillés sur les provisions envoyées par l'émir aux relais situés le long de la route de la caravane, les biens emportés avec lui, les dépenses effectuées lors des préparatifs, les salaires versés aux domestiques et les cadeaux destinés aux notables. Nous espérons revenir ultérieurement sur les autres données fournies par le document.

Cette liquidation fut enregistrée auprès du préposé aux successions (*qassâm*) du tribunal réservé aux militaires (*al-qisma al-'askariyya*), en date du 15 muḥarram 1153 / 11 avril 1740, soit 14 mois après le décès de l'émir, c'est-à-dire largement après le retour de la Mekke, mi-mai 1739, de 'Abd al-Raḥmân b. Ḥasan al-Qâzduġlî, héritier et successeur du défunt dans la fonction de *sirdâr* de la caravane.

II. LES QÂZDUĠLIYYA.

Naissance de la maison Qâzduġliyya.

Au début du 18^e siècle, une nouvelle maison (*bayt*) mamlouke², les Qâzduġliyya, se constitua au Caire. Profitant des rivalités entre les deux maisons dominantes à la fin du 17^e siècle, les Faqâriyya et les Qâsimiyya, les Qâzduġliyya finirent par s'imposer à partir de 1730.

Muṣṭafâ kaṭḥudâ al-Qâzduġlî, le fondateur, était turc d'origine³. Il arriva en Égypte vers 1670. Il se mit au service de l'un des principaux personnages du Caire, Ḥasan Balfiyya, comme garde du corps (*sarrâġ*). Sous le patronnage de son maître, il finit par occuper le poste de *kaṭḥudâ*⁴ des Janissaires. Il se heurta dès lors à Küçük Muḥammad, autre homme fort de la fin du 17^e siècle. Après avoir fait assassiner son rival en 1694, Muṣṭafâ kaṭḥudâ al-Qâzduġlî exerça un pouvoir considérable jusqu'à sa mort en 1704, en maintenant l'alliance avec les Faqâriyya⁵, l'une des deux grandes maisons mamloukes

2. C'était une coalition de forces manifestant des degrés divers de loyauté envers le maître, comprenant : les mamlouks, esclaves et affranchis; les proches, frères ou descendants; les suivants, personnages divers ayant fait allégeance au maître; et les *sarrâġ* ou gardes du corps.

3. Cf. *EI*², IV, p. 885-6, art. «*Ķâzughliyya*» de Holt.

4. Le *kaṭḥudâ* était le lieutenant de l'*agâ* d'un

corps. À partir du 17^e siècle, il assurait le commandement effectif chez les Janissaires. Cf. Raymond, *Artisans*, I, p. 2. C'était aussi le poste le plus élevé qu'un membre de la classe mamlouke pouvait atteindre au sein des Janissaires. Cf. Raymond, *une révolution*, p. 101, note 3.

5. Cf. *EI*², II, p. 240, art. «*Dhû al-Faqâriyya*» de Holt.

de l'époque, établie par Ḥasan Balfiyya. S'étant entouré de suivants et de mamlouks comme son maître, Muṣṭafâ kathudâ créa un nouveau *bayt* appelé à un grand avenir en Égypte. Durant la première décennie du 18^e siècle, les ambitions des Qâzduġliyya se heurtèrent au pouvoir de Ifranġ Aḥmad, alors homme fort des Janissaires ⁶.

Domination des Qâzduġliyya.

Après l'élimination de Ifranġ Aḥmad en 1711, les Qâzduġliyya profitèrent des incessantes vendettas entre Faqâriyya et Qâsimiyya, ce qui leur permit en 1142/1730 d'éliminer définitivement leurs rivaux Qâsimiyya. Le pouvoir au Caire passa alors entre les mains d'un triumvirat regroupant les chefs des deux principaux odjaqs : 'Uṭmân al-Qâzduġlî, kathudâ des Janissaires et chef de la maison Qâzduġliyya, Yûsuf al-Birkâwî, kathudâ des 'Azabs, et Muḥammad bey Qatâmiş. En novembre 1736, Bâkîr pacha le gouverneur ottoman de l'Égypte, voulant tirer parti des luttes entre factions rivales pour renforcer sa propre autorité dans le pays, fut probablement l'instigateur de la tuerie au cours de laquelle une dizaine de « puissances » furent assassinées, parmi elles les membres du triumvirat.

Sulaymân ġâwîş b. 'Abd Allâh ⁷ al-Qâzduġlî fut esclave, probablement d'origine caucasienne, géorgienne ou tcherkesse comme la plupart des mamlouks, puis affranchi par son maître 'Uṭmân kathudâ, lui-même affranchi (*ma'tûq*) de Ḥasan ġâwîş al-Qâzduġlî ⁸. À la mort de Ḥasan ġâwîş, 'Uṭmân kathudâ prit la tête des Qâzduġliyya. Il s'entoura d'un certain nombre de mamlouks qu'il affranchit à son tour; parmi eux notre Sulaymân ġâwîş, Ibrâhîm kathudâ ⁹, 'Abd Allâh kathudâ ¹⁰, qu'il plaça aux postes

6. Raymond, *Une révolution*, p. 95-120.

7. Sulaymân était un mamlouk, d'où son nom de b. 'Abd Allâh donné à tous les esclaves à cette époque. Amené jeune en Égypte probablement de Géorgie ou du Caucase, comme la plupart des mamlouks achetés par les grands dignitaires du pays qui, après les avoir faits musulmans, leur donnaient une formation militaire, les affranchissaient ultérieurement et les plaçaient aux postes importants dans les milices ou l'administration provinciale. Cf. Deherain, *L'Égypte turque*, p. 50-7.

8. Ğabartî, *'Agâ'ib* I, 168, le présente comme suivant (*tâbi*). Ce terme semble alors identique à celui de *ma'tûq*; dans la succession de Sulaymân

ġâwîş ils sont employés indistinctement à propos des mêmes personnages.

9. À partir de 1743 et pendant 10 ans, Ibrâhîm kathudâ fut le plus puissant personnage de l'Égypte. Cf. Holt, *EI*, IV, p. 886.

10. Dans les successions de Sulaymân ġâwîş et 'Uṭmân kathudâ (*Qisma 'Askariyya*, 147, 25, 17-34) sont cités comme affranchis-suivants de 'Uṭmân ġâwîş : les émirs 'Abd Allâh précédemment kathudâ des Janissaires, Ibrâhîm ġâwîş Mustahfizân; Ridwân kâşif; 'Uṭmân, 'Alî et Ḥasan ûdâbâşî des Janissaires; 'Abd Allâh ġurbaġî des Janissaires; Ḥalîl; Başîr, agâ Dâr al-Sa'âda; Muṣṭafâ al-Ḥâzandâr; Aḥmad kâşif et 'Uṭmân kâşif.

importants dans les différents odjaqs pour étendre l'influence de la maison dont il avait été reconnu le chef. Il épousa la veuve de son maître Âmina hâtûn bint al-amîr Ḥasan ġûrbaġî Mustahfizân. De même il fit nommer son mamlouk, entre-temps affranchi, Sulaymân al-Gûhdâr¹¹ *bâš ûdâbâšî* chez les Janissaires¹² et le désigna comme son exécuteur testamentaire¹³. 'Abd al-Rahmân, le fils de son défunt maître Ḥasan, fut également placé dans l'odjaq des Janissaires en tant que *ġâwîš*¹⁴.

'Uṭmân kathûdâ fut un grand constructeur. En 1147/1734-5, il fit achever la mosquée, existant encore de nos jours, située à l'angle sud-ouest de l'Azbakiyya. À côté de celle-ci, il fit édifier un *ḥammâm* et un *sabîl kuttâb*. Près de al-Azhar, il fit construire une *zâwiya* pour les aveugles et fit agrandir le *riwâq* des Turcs et le *riwâq* al-Sulaymâniyya dans la mosquée al-Azhar. Il dota ces institutions de revenus à partir des waqfs qu'il constitua en leur faveur, et désigna Sulaymân ûdâ bašî comme leur gestionnaire (*nâzir*)¹⁵.

'Uṭmân kathûdâ se livrait aussi à d'importantes activités commerciales, en particulier entre Le Caire et le Hédjaz. Il possédait des navires en mer Rouge et avait des représentants (*wakil-s*) à Djedda. À sa mort il laissa un stock de 200 farq de café (28,35 t) à Djedda. Dans sa liquidation de succession apparaissent les liens qu'il avait établis avec le milieu des riches négociants en café du Caire, en particulier avec les plus puissants d'entre eux, les Šaraybî qui lui avançaient les sommes nécessaires au paiement du *ḥulwân*¹⁶ de ses fermages ruraux et l'associaient dans leurs transactions commerciales. En 1734, lors des funérailles de Qâsim al-Šaraybî, il « poussa l'expression de son respect jusqu'à marcher à pied derrière le corps, de la maison mortuaire jusqu'au cimetière, les autres Grands se contentant de marcher jusqu'à al-Azhar et se rendant ensuite à cheval jusqu'au cimetière »¹⁷.

11. *Gûhdâr* : officier chargé de missions officielles. Cf. Aḥmad al-Sa'id, *Ta'sîl*, p. 71. Il est également présenté avec ce titre chez Ğabartî, 'Agâ'ib I, 169 et II, 5.

12. Une *ûdâ* était une compagnie. Chez les Janissaires, le *ûdâbâšî* était le chef d'une compagnie. Cf. Holt, *The career*, p. 277. Le *bâš ûdâbâšî*, commandant de toutes ces compagnies, était considéré comme le troisième personnage des Janissaires et à ce titre jouait un rôle très important. Cf. Raymond, *Artisans* I, p. 2.

13. Ğabartî, 'Agâ'ib I, 169; Damurdaši, *Durra*, p. 413.

14. Qînalî, *Târîḫ*, p. 426.

15. Ğabartî, 'Agâ'ib I, 168-9. Sur les constructions de 'Uṭmân kathûdâ, cf. Behrens-Abouseif, *Azbakiyya*, p. 55-8.

16. Shaw, *Financial*, 37 : droit payé par les nouveaux titulaires de fermages ruraux.

17. Raymond, *Artisans* II, p. 415.

Autour de 1730, il dirigea durant plusieurs années les douanes d'Égypte¹⁸. Lors de la grande peste de janvier 1736, 'Uṭmân kaṭhudâ al-Qâzduġlî, accapara les héritages des gens de son corps et des grands commerçants décédés sans héritiers, tandis que Yûsuf kaṭhudâ al-Birkâwî héritait des 'Azabs et des artisans¹⁹. Il accumula probablement à cette occasion une fortune considérable.

En tant que *kaṭhudâ* des Janissaires, milice protégeant les *tuġġâr* et contrôlant les douanes d'Égypte, il était aussi lié aux étrangers, en particulier aux négociants marseillais. Le consul Pignon, dans ses correspondances, cita 'Uṭmân kaṭhudâ comme celui « sous la protection de qui est la Nation »²⁰.

Sulaymân ġâwīš al-Qâzduġlî.

À la mort de 'Uṭmân kaṭhudâ le 24 novembre 1736²¹ au cours de la tuerie organisée par le pacha du Caire Bâkîr, Sulaymân ġâwīš profita de sa position d'exécuteur testamentaire pour mettre la main sur les biens de son maître au détriment des ayants-droit légitimes, à savoir sa veuve Âmina ḥâtûn bint Ḥasan ġurbaġî Mustahfizân, sa fille née après son décès, de son esclave concubine Šuwaykâr, et le fils du maître de 'Uṭmân kaṭhudâ, Ḥasan kaṭhudâ al-Qâzduġlî, l'émir 'Abd al-Raḥmân. Ce dernier privé d'un héritage considérable (21 537 176 médins d'avois et un passif de 22 357 787 médins) et ne recevant pas des Janissaires l'appui escompté pour faire valoir ses droits, quitta cette milice au profit des 'Azabs, « jurant de ne pas y revenir tant que Sulaymân ġâwīš al-Gûḥdâr serait en vie »²². Selon le chroniqueur de l'époque Damurdaši²³ « il ne lui laissa qu'un fermage rural qui rapportait 4 bourses (100 000 médins) de profit par an ». Sulaymân ġâwīš se retrouva donc en possession d'une fortune considérable. Il prit en même temps la tête des Qâzduġliyya²⁴.

18. Raymond, *Artisans* II, 624; AN B¹ 321, 13 janvier 1731.

19. Qînalî, *Târîḥ*, 183 b; Damurdaši, *Durra*, p. 412; Ğabartî, *'Agâ'ib* I, 168; Raymond, *Artisans* II, 700-1.

20. AN, Caire, B¹ 320, 29 juillet 1730; 321, 27 février 1731.

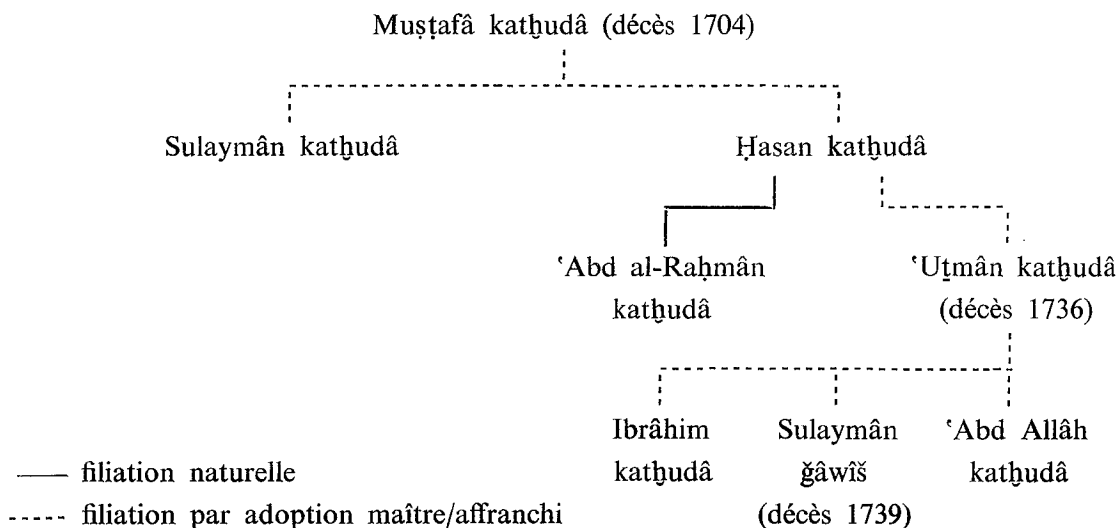
21. Aḥmad Ćelebî, *Awḍaḥ*, p. 619-20; Damurdaši, *Durra*, p. 419-20.

22. Ğabartî, *'Agâ'ib* II, p. 5.

23. Damurdaši, *Durra*, p. 427.

24. Aḥmad Ćelebî, *Awḍaḥ*, p. 623.

La maison des Qâzduġliyya durant la première moitié du XVIII^e siècle.



En 1151/1738, Sulaymân ġâwîš fut déchargé de la fonction de *ûdâ bâšî* des Janissaires pour être nommé *sirdâr al-ḥaġġ* ou commandant suprême des détachements que chacune des 7 milices devait fournir pour assurer la protection de la route du Pèlerinage. C'était une fonction relativement importante à laquelle, depuis le 17^e siècle, n'étaient nommés que des émirs pris dans la hiérarchie mamlouke²⁵. Une somme, prise sur le budget de l'*amîr al-ḥaġġ*, était attribuée aux *sirdâr-s*. Elle comprenait un traitement et un défraiement pour l'achat de mules et de provisions. Mais elle était loin de couvrir l'ensemble des frais. Néanmoins ce poste était un tremplin pour l'accession à des fonctions supérieures : « Ils sont tenus à tant de dépenses, que cette mission leur est onéreuse . . . Cependant ces places sont rarement refusées, parce qu'il est nécessaire de les occuper pour arriver aux emplois supérieurs »²⁶. Le *sirdâr* se trouvait à la tête d'environ 500 hommes, augmentés depuis 1143/1730-1 de 3 à 10 hommes armés et équipés que chacun des émirs de l'Égypte devait fournir pour assurer la sécurité des pèlerins face aux bédouins de plus en plus remuants. La caravane devait partir du Caire courant février 1739 sous la direction de l'*amîr al-ḥaġġ* 'Uṭmân bey Zayn al-Faqâr Balfiyya²⁷.

25. Shaw, *Financial*, p. 185 et 240.

26. Estève, *Mémoire sur les finances de l'Égypte*, p. 219 et 226.

27. Les Balfiyya constituaient une des maisons

mamloukes dominantes durant la première moitié du 18^e siècle. Son fondateur Muştafâ aġâ Balfiyya était allié aux Qâzduġliyya lors de la guerre civile de 1711.

Dès sa nomination, Sulaymân ğâwîş fit ses préparatifs, puis se mit en route vers Birkat al-Ĥaġġ, où il mourut subitement dans la soirée du 25 šawwâl / 5 février 1739. Voici comment l'épisode fut relaté par Damurdaşı²⁸ : « Sulaymân agâ²⁹ venait de se marier avec la mère de 'Abd al-Raĥmân ğâwîş³⁰ auprès du sanġaq ['Uṭmân bey Zayn al-Faqâr, l'*amîr al-ĥaġġ*], à Birkat al-Ĥaġġ. 'Abd Allâh kaṭĥudâ Qâzduġlî et 'Alî kaṭĥudâ al-Ġalfî, ses amis, se trouvaient avec lui, quand il se leva et pénétra [dans la tente] de Sulaymân ğâwîş al-Ġûĥdâr. Il le trouva à l'agonie. La vie ne tarda pas à le quitter. Sulaymân agâ se leva alors, prit le registre³¹ du comptable (*mustawfî*), les clés des cantines, des caisses, des coffres et des caffas et se rendit auprès de 'Uṭmân bey Zayn al-Faqâr. Il fit chercher l'héritier 'Abd al-Raĥmân ğâwîş. 'Uṭmân bey le revêtit du caftan de commandant des Janissaires de la caravane. Sulaymân agâ lui remit les clés. Il se rendit alors dans la tente [du défunt] avec ses affaires et une grande quantité de café pilé, et prit sitt Šuwaykâr en sa compagnie. » Selon Ġabartî : « 'Uṭmân bey accorda la charge de *sirdâr* à 'Abd al-Raĥmân ğâwîş à la place de Sulaymân ğâwîş, car il était son héritier et son maître »³².

La fortune de Sulaymân ğâwîş.

D'après la liquidation de succession, Sulaymân ğâwîş avait épousé sitt Šuwaykâr, l'esclave blanche concubine de feu son maître 'Uṭmân kaṭĥudâ. Après le décès de son mari, elle donna naissance à une fille. Il avait sa résidence, située dans ĥuṭṭ al-Ġûdariyya³³ et menait un train de vie considérable. Les objets et biens recensés à son domicile (vêtements, armes, livres, ameublement, provisions) s'élevaient à 584 233 médins [tableau 1, voir page suivante].

28. Sur cette nomination cf. : Qinalî, *Târîĥ*, p. 444; Damurdaşı, *Durra*, p. 436.

29. Il s'agit de l'un des mamlouks affranchis de 'Uṭmân kaṭĥudâ al-Qâzduġlî, devenu *agâ* des *Ġâwîşîyya*, l'une des 7 milices de l'Égypte. Il était resté proche de 'Abd al-Raĥmân b. Ĥasan, l'héritier usurpé dans ses droits d'héritage.

30. Probablement Āmina ĥâtûn bint al-amîr Ĥasan ġurbaġî Mustahfîzân, que 'Uṭmân kaṭĥudâ avait déjà épousée après la mort de son maître Ĥasan kaṭĥudâ. Selon Qinalî, ce mariage avait eu lieu plus tôt, après la mort de 'Uṭmân kaṭĥudâ,

en 1736. Cf. Qinalî, *Târîĥ*, p. 450.

31. Qinalî, *Târîĥ*, p. 450, précise que dans ces registres figurait « le décompte des chameaux, chevaux et provisions envoyés dans les relais ».

32. Ġabartî, *Agâ'ib* II, p. 5. Cette année-là la fonction de *sirdâr al-ĥaġġ* ne fut donc pas occupée par Ibrâĥîm al-Qâzduġlî, contrairement à l'affirmation de Holt, *EI*, IV, p. 886.

33. Quartier situé à proximité de Bâb Zuwayla, au nord-ouest de la mosquée al-Mu'ayyad. *Description de l'Égypte*, « plan du Kaire », en L 7.

Tableau 1. — Bilan de la succession de Sulaymân ġâwîš.

ACTIF	Objets dans résidence	584 233	} 10,1 %
	Palais à Bûlâq	110 000	
	Créances et fermages	3 632 630	52,7 %
	Dépenses pour Pèlerinage	2 128 332	30,9 %
	Navires	438 000	6,3 %
	Total	+ 6 893 195	100 %
PASSIF	Dettes héritées de 'Utmân kaḥudâ	— 6 317 687	
	Dettes de Sulaymân ġâwîš	— 7 610 270	
	Total	— 13 927 957	
	<i>Hulwân</i> et divers revenant à l'héritier	+ 2 890 814	
BILAN	Solde de la liquidation	— 4 143 948	

Mais l'essentiel de sa fortune, 52,7 %, provenait de fermages ruraux en Haute et Basse Egypte, de créances sur des associés dans les fermages ou de prêts consentis à d'autres officiers. Le transport de la production des terres tenues en fermage, essentiellement des céréales, nécessitait l'entretien d'une quinzaine de barques sur le Nil. Sulaymân ġâwîš avait aussi de solides intérêts dans le commerce entre l'Égypte et l'Arabie. Il possédait la moitié d'un navire en mer Rouge. Il était débiteur envers le chérif de la Mekke pour 285 277 médins et restait débiteur de 33 220 médins, en frêt de marchandises expédiées au Hédjaz.

Le départ pour La Mekke représentait un investissement considérable, près du tiers de la fortune. Un tel effort ne peut se justifier que par des profits escomptés à l'issue d'opérations commerciales effectuées au cours de ce déplacement, ou par des bénéfices politiques par l'accès, après cette mission, à des positions élevées dans la hiérarchie politico-militaire du Caire.

Sulaymân ġâwîš laissa néanmoins une dette considérable à ses héritiers, 7 610 270 médins étaient dus à divers créanciers : à des commerçants pour l'achat de toiles et de draps surtout, à des officiers des diverses milices, à des membres de la maison Qâzduġliyya

pour des prêts non remboursés ou des soldes de comptes au Trésor pour des impôts non encore versés. Mais ayant mis la main sur l'héritage de 'Uṭmân kathudâ, il aurait dû régler les sommes dues par ce dernier. C'est pourquoi 6 317 687 médins furent portés au passif de sa succession, provenant de dettes non réglées de son maître décédé plus de deux ans plus tôt. Mais l'inventaire après décès n'est probablement pas complet. Aucune propriété immobilière, à part le palais de Bûlâq vendu peu avant le décès, ne figure à l'actif. Il n'est pas non plus fait allusion aux revenus tirés des immeubles établis en waqfs par 'Uṭmân kathudâ et dont Sulaymân ğâwîş était le gestionnaire. Le solde définitif devait finalement être beaucoup moins négatif qu'il n'apparaît ici à travers le document de succession.

III. LE PÈLERINAGE DE SULAYMÂN ĞÂWÎŞ : LES PRÉPARATIFS.

La route du Pèlerinage entre Le Caire et La Mekke comportait 34 étapes³⁴ d'une longueur moyenne d'environ 45 à 50 km. Ces étapes étaient entrecoupées de quelques journées de repos. Le voyage durait de 95 à 100 jours, 40 à l'aller et autant au retour, plus une vingtaine de journées passées dans les villes Saintes du Hédjaz. Le *maḥmal* quittait généralement Le Caire au milieu d'un immense et prestigieux cortège conduit par l'*amîr al-ḥaġġ*, vers le 20 šawwâl³⁵. La caravane s'arrêtait ensuite pendant quatre à cinq jours à Birkat al-Ḥaġġ, à quelques kilomètres au nord du Caire. Là, les pèlerins se regroupaient, s'occupaient des derniers préparatifs et se séparaient de leurs parents et amis venus les accompagner. Le départ définitif de Birkat al-Ḥaġġ avait lieu ensuite vers le 25/27 šawwâl³⁶. Le retour au Caire se faisait généralement durant la seconde semaine de šafar³⁷.

34. Layla 'Abd al-Laṭîf, *Ḥusn*, p. 37-48.

35. Jomier, *Le Maḥmal*, p. 67.

36. AN, B¹ 315, 11/02/1706 : « la caravane pour La Mecque part aujourd'hui, le temps qu'elle emploie à ce voyage est de cens jours », départ donc cette année le 27 šawwâl 1117.

37. AN, B¹ 315, 04/07/1703 : « la caravane de La Mecque en est de retour depuis 15 jours. Il en est mort environ vingt mil hommes et quarante mil chameaux ou de faim ou des vents chaus qu'elle a essuïé durant trois jours », retour

donc vers le 23 juin soit le 7 šafar; AN B¹ 316, 16/05/1707 : « La caravane de La Mecque revint hier seulement, aient resté en ce lieu cinq jours de plus qu'à l'ordinaire pour l'achapt des marchandises de quatre vaisseaux venant de Suratte qui se sont données à très bon prix et dont toute la Turquie avait un grand besoin », retour donc le 15/5 soit le 11 šafar 1119; ACCM/J 572, 5/12/1721 : « la caravane de La Mecque est arrivée depuis 5 jours » soit le 1-12 ou 9 šafar 1134.

Comme les régions traversées étaient totalement désertiques et que la caravane ne passait que par de rares villages ou petites villes aux marchés pauvrement approvisionnés, il fallait emporter pratiquement la totalité des vivres nécessaires aux hommes et aux animaux, ou les entreposer préalablement dans les relais établis le long de la route. En effet, depuis l'époque mamlouke, une série de caravansérails avait été établie aux principales étapes de la caravane. Ils furent augmentés, restaurés et agrandis par la suite, par les différents pachas ottomans du Caire, et s'échelonnaient régulièrement depuis 'Ağrūd jusqu'à Yanbu' en passant par Niḥil, Muwayliḥ, et al-Wağḥ³⁸. Dans ces relais, les Ottomans avaient installé de petites garnisons, chargées d'assurer la protection de la route³⁹. Ces forteresses offraient aussi la possibilité de stocker vivres et fourrage nécessaires à la caravane.

Préparatifs des provisions.

Les provisions entreposées dans les relais sur la route du Pèlerinage.

Après avoir été désigné comme *sirdâr* de la prochaine caravane au cours de l'été 1738, Sulaymân ğawîş « fit ses préparatifs pour le Hédjaz, envoya de nombreuses provisions vers les relais *banâdir*, fit remplir cantines et caffas de sucre, de tamarin, de confitures, fit mettre dans des boîtes [toutes sortes] de pâtisseries : loukoums, gurayba⁴⁰ et confiseries »⁴¹.

Il fit rassembler au Caire une grande quantité de céréales, (cf. tableau 2) provenant vraisemblablement des multiples terres que les Qâzduġlî tenaient en fermage en Basse et Haute Égypte. Ajoutant des produits alimentaires (cf. tableau 3), du fourrage, du bois et des produits divers à ces provisions (cf. tableau 4), il en fit acheminer une partie par caravane, vers les divers relais entre 'Ağrūd et 'Aqaba. Mais l'essentiel fut transporté à Suez pour être embarqué vers les ports du Hédjaz : Muwayliḥ, Yanbu' et Djedda. Sulaymân ğawîş utilisa donc l'infrastructure existant le long de la route du Pèlerinage pour y entreposer les provisions nécessaires à lui et à sa suite. Dans la liquidation de sa succession, aucune somme ne fut déduite au titre des frais d'entrepôt. Il est donc à supposer qu'il bénéficia gratuitement de ce service en raison de ses fonctions officielles dans la caravane.

38. Sur 'Ağrūd, cf. Jomier, *Agroud*, p. 33-56.
Sur Niḥil, 'Aqaba, Muwayliḥ, al-Wağḥ et Yanbu',
cf. Layla 'Abd al-Laṭîf, *Ḥuṣn*, p. 37-47.

39. Shaw, *Financial*, p. 394-5.

40. Dozy, II, p. 205 : gâteau de semoule au
beurre, au sucre et au citron.

41. Damurdaşî, *Durra*, p. 436.

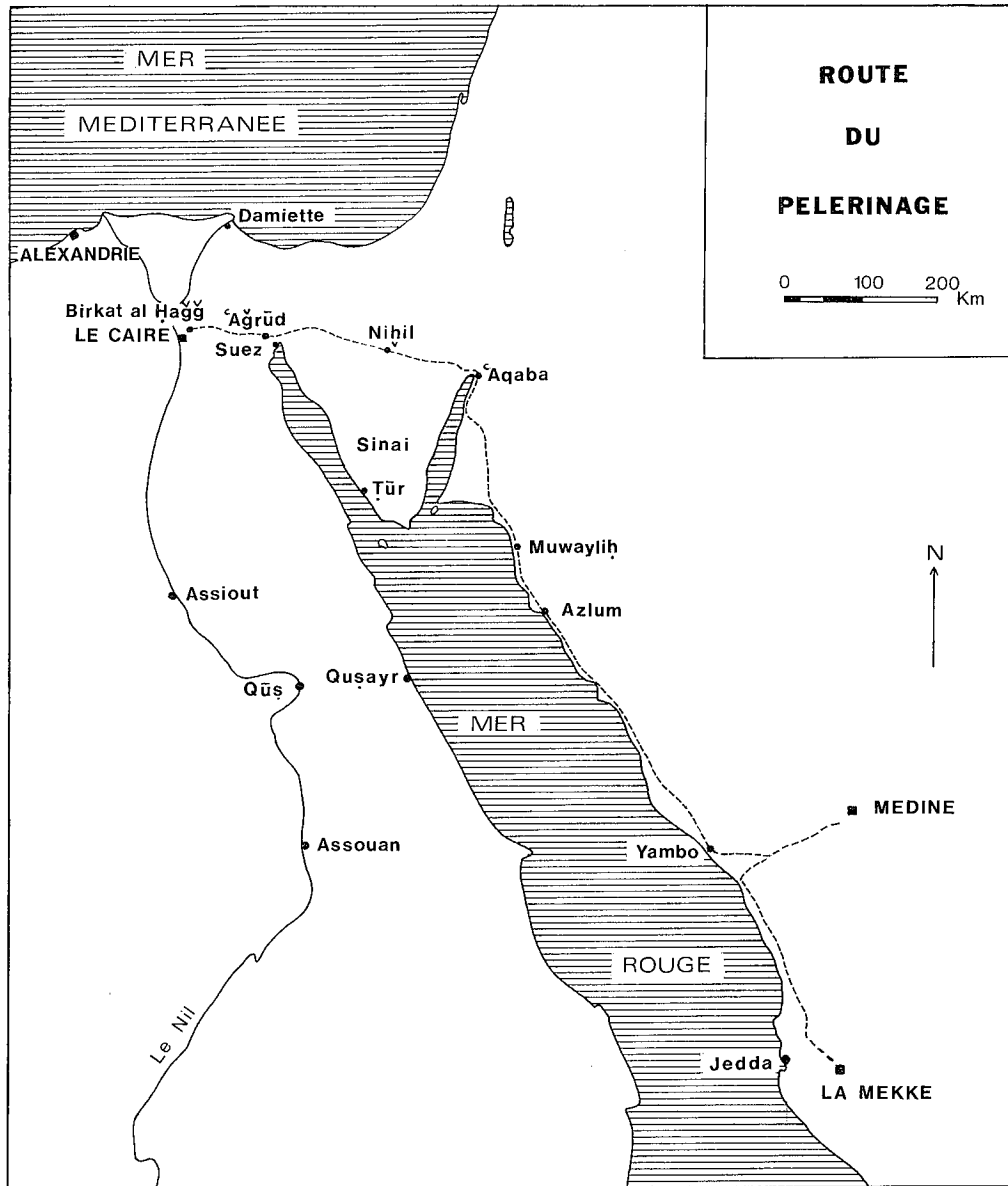


Tableau 2. — Les provisions en céréales.

	blé	orge	fèves	lentilles	pois chiches	riz	fârik	harîsa	haricots	Total
Birkat al-	<i>quantité</i>	12,6 ir	58,5 ir	8 ir	5,8 ir	5,8 ir			2,2 ir	87,1 ir
	<i>prix</i>	45/ir	60/ir	100/ir	300/ir				250/ir	
	<i>valeur</i>	570	3 510	800	1 750				529	20 534
'Ağrûd	<i>quantité</i>	12,5 ir	58,3 ir							70,8 ir
	<i>prix</i>	45/ir	60/ir							
	<i>valeur</i>	562	3 485							4 047
Suez	<i>quantité</i>	17,5 ir	3,3 ir	1,25 ir						22,5 ir
	<i>prix</i>	40/ir	60/ir	80/ir						
	<i>valeur</i>	700	200	100						1 500
Niḥil	<i>quantité</i>	24 ir	69,6 ir							93,6 ir
	<i>prix</i>	45/ir	60/ir							
	<i>valeur</i>	1 100	4 180							5 280
'Aqaba	<i>quantité</i>	110 ir	167,25 ir	10 ir	8,3 ir	1,3 ir	1,3 ir	1,6 ir	1,6 ir	299,75 ir
	<i>prix</i>	45/ir	60/ir	100/ir	300/ir	120/ir	80/ir	250/ir		
	<i>valeur</i>	4 950	10 035	1 000	2 500	150	107	416		19 638
Muwayliḥ	<i>quantité</i>	16,6 ir	160 ir	16,6 ir	10 ir					203,2 ir
	<i>prix</i>	45/ir	60/ir	100/ir	300/ir					
	<i>valeur</i>	750	9 600	1 667	3 000					15 497
Djedda et	<i>quantité</i>	276 ir	451 ir	1 368 ir	56,6 ir	18,3 ir	70 ir	3,4 ir	3,7 q	2 236 ir
	<i>prix</i>	70/ir	45/ir	60/ir	100/ir	90/ir	300/ir	120/ir	80/q	
	<i>valeur</i>	19 250	22 295	82 080	6 667	1 650	21 000	400	267	195 849
Total	<i>quantité</i>	276 ir	644,2 ir	1 885 ir	91,2 ir	19,5 ir	94,1 ir	1,3 ir + 3,7 q	3,8 ir	3 012 ir
	<i>valeur</i>	19 250	30 927	113 090	9 334	1 750	28 250	550	374	261 585

ir = irdabb q = qintâr; bt = buṭṭa.

Tableau 3. — Les produits alimentaires.

*bt = *buṭṭa*; r = *raṭl*; ql = *qulla*; gr = *ḡurra* (cruche).

	farine	biscuits	sucres	sucres	miel	mélasse	oignons	vinaigre	huile	huile	fromage	beurre	taḥīna	café	Total 1
	quantité	243 q	5,24 q	5,24 q	10,5 q	5 q	30 r*	30 r* + 1 ql*	olive	sésame	1 q	5 q	1 q	3 q	273,25 q
Birkat	quantité	243 q	5,24 q	5,24 q	10,5 q	5 q	30 r*	30 r* + 1 ql*	olive	sésame	1 q	5 q	1 q	3 q	273,25 q
al-	prix	55/q	952/q	952/q	203/q	15/q	270/ql*	270/ql*			500/q	500/q	300/q	1 714/q	
Ḥaḡḡ	valeur	13 375	4 997	4 997	2 135	75	382	382			2 500	2 500	300	5 139	28 903
Suez	quantité	10 q	1,7 q	1,7 q	1,7 q						1 q				12,7 q
	prix	50/q	176/q	176/q	176/q						150/q				
	valeur	500	300	300	300						150				800
ʿAqaba	quantité	24 bt*													24 bt
	prix	20/bt													
	valeur	480													480
Muwayyih	quantité	24 bt													24 bt
	prix	20/bt													
	valeur	480													480
Yanbu ^e	quantité	24 bt	720 q	6 q	3 q	3,75 q	22 q	20 q	42 gr*	29,75 q	23,75 q	6 q	19,6 q	10 q	863,85 q
et	prix	20/bt	50/q	1 500/q	1 000/q	400/q	180/q et 15/q	12/gr	317 q	400/q	150/q	500/q	500/q	316 q/	
	valeur	480	41 800	9 000	3 000	1 506	4 464	300	532	9 434	9 560	900	9 835	3 160	93 971
Djedda	quantité	72 bt	973 q	11,25 q	3 q	3,75 q	34,2 q	25 q	42 gr*	30,25 q	23,75 q	7 q	24,6 q	11 q	1 149,8 q
Total 1	valeur	1 440	55 675	13 997	3 000	1 506	6 899	375	532	9 816	9 560	1 050	12 335	3 460	124 784

1. Total : seules ont été comptabilisées les valeurs en *qintâr*.

Tableau 4. — Provisions diverses.

		filasse et ficelle	huile et goudron pour chameaux	paille de blé	sel	bois turc	bois local	gourdins	savon	nattes	moutons	autres	Total			
													achats locaux			
Birkat	<i>quantité</i>												20 chg*	50		
al-	<i>prix</i>												29/chg	100		
Ḥaḡḡ	<i>valeur</i>	860												584	5 000	6 444
‘Aḡrūd	<i>quantité</i>			31 chg			32 chg	18 chg								
	<i>prix</i>			32,25/chg			29/chg	52/chg								
	<i>valeur</i>			1 000			900	936						2 836		
Niḥil	<i>quantité</i>			30 chg			24 q							bois		
	<i>prix</i>			146/chg			52/q									
	<i>valeur</i>			4 380			1 248							1 752 7 380		
‘Aqaba	<i>quantité</i>			15 chg	1,6 ir	120 q							foin			
	<i>prix</i>			220/chg	32/ir	29/q										
	<i>valeur</i>			3 300	50	3 504							8 176 15 030			
Muway-	<i>quantité</i>												32	non spécifié		
liḥ	<i>prix</i>												73			
	<i>valeur</i>												2 336	10 804 13 140		
Djedda et	<i>quantité</i>	4 q	9 q					500	2 q	100						
	<i>prix</i>	350/q	162/q					3	500/q	4						
Yanbu’	<i>valeur</i>	1 400	1 451					1 500	1 000	400						
Total	<i>valeur</i>	1 400	2 311	8 680	50	4 988	2 184	1 500	1 000	400	7 336	20 732	50 581			

* chg = charge/ḥiml

Des tableaux 2, 3, 4 et 5, plusieurs observations peuvent être faites :

— La plus grande partie des expéditions consistèrent en céréales. Mais les fèves (62,7 %), dont la plus grande partie était pilée grossièrement (*maḡrūš*), et l’orge (21,4 %) représentaient à eux seuls 84,1 % de la quantité totale expédiée. Si les fèves, comme de nos jours encore, entraînent en partie dans la consommation journalière des hommes,

Tableau 5. — Part relative des différentes céréales.

	blé	orge	fèves	lentilles	pois chiches	riz	fārik	harīsa	haricots	Total
Birkat al-Ḥaġġ		2 %	3,1 %	8,7 %		6,2 %			57,9 %	2,8 %
‘Aġrūd		2 %	3,2 %							2,4 %
Suez		2,7 %	0,1 %		5,2 %					0,7 %
Niḥil		3,8 %	3,8 %							3,1 %
‘Aqaba		17 %	8,8 %	11 %		8,8 %	28,3 %	56,5 %	42,1 %	10 %
Muwayliḥ		2,5 %	8,5 %	18,2 %		10,6 %				6,6 %
Djedda et Yanbu’	100 %	70 %	72,5 %	62,1 %	94,8 %	74,4 %	71,7 %	43,5 %		74,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage	8,9 %	21,4 %	62,7 %	3 %	0,6 %	3,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	100 %

rapport à la totalité des céréales.

elles servaient surtout, avec l’orge, à l’alimentation de base des animaux de somme, chameaux, mulets et chevaux, les autres céréales (blé, lentilles, riz, haricots, blé vert (*farīk*) et blé dur (*harīsa*)) étant réservées à la nourriture de l’émir et de sa suite.

— La plus grande partie des envois fut acheminée au Hédjaz. Les 3/4 des céréales expédiées furent ainsi transportés vers les ports de Djedda et Yanbu’. En retenant la proportion des salaires versés aux *wakīl*-s au Hédjaz (cf. tableau 8), les 5/6 des expéditions furent faites sur Djédda, soit 63 % environ du total global, le 1/6 restant allant à Yanbu’.

— Excepté des quantités négligeables entreposées à Suez, les produits alimentaires (miel, sucre, beurre, etc. . .) et les biscuits secs (*buqsumât*) étaient uniquement entreposés dans les deux ports de Djedda et Yanbu’. En outre les quantités emportées au départ à Birkat al-Ḥaġġ n’étaient pas considérables et n’avaient sûrement pas suffi à couvrir les besoins jusqu’à Yanbu’. On peut faire les suppositions suivantes : soit la liquidation ne nous livre pas un inventaire exhaustif des biens possédés par le défunt et ces produits n’ont été que partiellement enregistrés, soit l’émir comptait se ravitailler dans les marchés

établis autour de certains relais, sur la route de la caravane, en particulier à Niḥil, 'Aqaba et Muwayliḥ, où se vendaient les productions locales et les marchandises amenées de la Syrie-Palestine toute proche⁴². Les achats de fourrage, bois, moutons et divers, faits sur place à Niḥil, 'Aqaba et Muwayliḥ par les agents locaux (*wakīl*-s) du défunt, soulignent l'importance de ces étapes. Lors du passage de la caravane du Caire, les produits locaux étaient offerts aux pèlerins de passage.

— Lors de l'enregistrement de la liquidation de succession, le cadī du *maḥkama* du Caire retint une valeur généralement identique pour le même produit, sans tenir compte de la différence de cours, importante, existant entre les prix du Caire et ceux, nettement plus élevés de l'Arabie, car l'essentiel des produits vivriers devait être importé à grand frais à partir de la vallée du Nil. Le cours retenu semble avoir été celui du Caire⁴³.

L'acheminement des provisions vers les relais.

Les provisions prévues par Sulaymān ḡāwīš pour le voyage se répartissaient entre expéditions vers les différents relais, et provisions emportées au moment du départ de la caravane.

D'après le document, l'expédition des vivres vers les relais se fit par différentes caravanes. La première amena jusqu'à 'Agrūd 71 charges. D'après nos estimations, cette caravane transporta 38 charges de bois et de paille de blé (*tibn abyad*), les 33 charges restantes étant composées de fèves et d'orge⁴⁴ [tableau 6, page ci-contre].

Une autre caravane devait porter orge et fèves à Niḥil, et au-delà à 'Aqaba. La quantité de céréales inventoriée dans ces relais correspond respectivement à 44 et 141 charges, alors que le document ne mentionne que le transport de 34 et 86,5 charges. La différence pourrait provenir d'achats effectués sur place car Niḥil comme 'Aqaba, situées à proximité de la Palestine et de la Syrie, étaient des marchés importants pour

42. Samīra, *Imāra*, p. 196-214.

43. Il correspond au cours des trois années de modicité des prix du blé 1737-39 avant la forte hausse intervenue au cours de l'été 1740. Cf. Raymond, *Artisans I*, p. 68, graphique 5.

44. Dans nos estimations, nous avons retenu les valeurs suivantes pour les diverses unités de poids et de volume : pour l'irdabb, 133 kg, cf. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte*, p. 39-40;

pour la charge de chameau ou *ḥiml*, 280 kg ou 2,12 irdabbs, d'après des calculs faits à partir d'une série de documents du *maḥkama*, *qisma 'askariyya*, de la première moitié du 18^e siècle. Ces données sont d'ailleurs en gros celles fournies par la *Description de l'Égypte*, Samuel Bernard, « Notice sur les poids arabes anciens et modernes », p. 73-106.

Tableau 6. — L'acheminement des provisions.

	Céréales			Produits alimentaires			Charges ² par voie terrestre		Charges ² par voie maritime			
	en <i>irdabb</i>	en tonnes	charges	<i>qintâr</i>	tonnes	charges	d'après document	d'après évaluation	d'après document	d'après évaluation		
Birkat al-Ĥaġġ	87,1	11,49	41	273	12,09	43		84				
ʿAġrūd	70,8	9,35	33				71	33				
Niĥil	93,6	12,35	44				34	44				
ʿAqaba	299,75	39,6	141		0,08	2 ¹	86,5	141				
Suez	22,25	2,94	10	13	0,57	2	1563 ³	1 302	71,6	98		
Muwayliĥ	203	26,8	96		0,08	2 ¹						
Djedda et Yanbuʿ	2 236	295,15	1 053	865	38,32	137 + 2 ¹					534	1 192
Total	3 012,5	397,68	1 421	1 151	51,14	188	1 754,5	1 609				

1. 2 charges de farine, soit 24 *buġġa*.

2. Non compris le bois et la paille dont le nombre de charges n'est pas toujours connu.

3. Chiffre estimé : le document mentionne 730,5 charges acheminées par les chameaux (*ūsiyya*) pour un coût de fret de 54 784 paras, et 61 740 paras de fret par les chameaux des bédouins sans précision du coût de la charge. En admettant un coût identique dans les deux cas, on arrive à un total de 1 563 charges transportées à Suez.

les produits venus du Šâm ⁴⁵. Le document mentionne d'ailleurs des achats de bois à Niĥil et de foin à ʿAqaba ⁴⁶ (cf. tableau 4).

Mais l'essentiel des provisions (81,5 % du total global des céréales et 76 % des produits alimentaires) était acheminé sur Suez, puis réexpédié par voie maritime en direction des ports du Hedjaz, Muwayliĥ, Yanbuʿ et Djedda. D'après nos estimations, ce sont environ 364 tonnes de grains et de vivres qu'il fallut transporter à dos de chameau du Caire jusque sur les bords de la mer Rouge, ce qui faisait environ 1300 charges ! La quasi-totalité fut transbordée sur les navires en direction du Hédjaz ce qui représentait

45. Jomier, *Le Maĥmal*, p. 184 et p. 188-9.

46. Une autre liquidation de succession, celle de Ibrâhîm aġâ des ʿAzabân, décédé sur la route du Pèlerinage en mai 1703, mentionne des achats

de paille lors du retour de la caravane, à Niĥil et ʿAġrūd; cf. *qisma ʿaskariyya*, 100, 73, 47, du 6/4/1708.

en gros la charge d'un navire entier⁴⁷. Mais, comme il était fréquent à cette époque, il est probable que cette grosse quantité de marchandises fût répartie sur différents navires pour limiter les pertes en cas de naufrage.

Le transport terrestre était confié aux tribus bédouines (*'urbân*)⁴⁸. Sur le parcours entre Le Caire et Suez les bédouins n'avaient pas le monopole du fret. 47 % environ des provisions avaient été acheminées par les chameaux du Sultan (*ûsiyya*).

Le document ne mentionne que 605,6 charges transportées par navire de Suez vers les ports du Hédjaz alors que les quantités inventoriées à Muwayliḥ, Yanbu' et Djedda représentaient environ 1290 charges. Les villes d'Arabie dépendant presque totalement de l'Égypte pour leur approvisionnement en céréales et en vivres, il est exclu que les agents de l'émir aient pu procéder à des achats aussi importants sur place. Les 684,4 charges restantes ont peut-être été acheminées sur le navire Abû al-Farağ, basé à Suez, dont le défunt possédait la moitié. Il est à noter qu'aucune expédition ne fut faite sur al-Wağh et Azlum, situées à mi-parcours et comportant des forteresses avec garnisons⁴⁹, ce qui suppose que la caravane devait disposer des provisions suffisantes pour les 10 étapes séparant Muwayliḥ de Yanbu', du moins à l'aller. Au retour elle pouvait éventuellement compter sur les provisions amenées par la caravane de ravitaillement envoyée du Caire à la rencontre des pèlerins à Azlum⁵⁰. Ces deux localités ne jouaient apparemment aucun rôle dans les activités commerciales du nord de la mer Rouge. Nous ne les avons jamais trouvées mentionnées dans les registres des tribunaux du Caire que nous avons dépouillés [tableau 7, page ci-contre].

Le transport par chameau était de 3 à 4,5 fois plus cher que le fret maritime ainsi qu'il ressort de l'estimation faite du coût au km dans le tableau 6. Celui-ci variait aussi en fonction de la destination. Il était nettement moins cher en direction de Suez, Djedda et Yanbu', les grands centres du négoce dans le nord de la mer Rouge, par où transitait la quasi-totalité du trafic de céréales, produits alimentaires, café, épices et toiles, qui

47. Au début du 18^e siècle, les navires assurant le transport entre Suez et les ports du Hédjaz avaient une jauge de 400 à 1000 tonneaux. Cf. Raymond, *Les problèmes du café en Égypte au XVIII^e siècle*, 1980, p. 34.

48. 4 tribus bédouines participaient au transport des marchandises entre Le Caire et les ports du nord de la mer Rouge : les Turrâbîn, établis

au sud et à l'est du Caire; les Ḥuwaytât fixés en Qalyûbiyya; les bédouins de la région de Ṭūr et les 'A'îd. Cf. Jaubert, *Nomenclature des tribus arabes*, p. 108-124; Samîra, *Imâra*, p. 187-8.

49. Shaw, *Financial*, p. 250; Jomier, *Le Maḥ-mal*, p. 196-200.

50. Shaw, *Financial*, p. 90 et 175.

Tableau 7. — Le fret.

	Transport terrestre				Transport maritime				Total	
	nombre charges	prix par charge*	coût total fret*	coût fret* charge/km	nombre charges	prix par charge	coût total fret*	coût fret* charge/km*	prix par charge*	coût total fret*
'Ağrūd	71	90	6 390	0,75						6 390
Niḥil	34	219	7 447	0,78						7 447
'Aqaba	86,5	292	25 258	0,69						25 258
Suez				0,53						
Muwayliḥ	1 563 ¹	75 ¹	116 527		71,6	220	15 766	0,36	295	249 773
Djedda et Yanbu'					543	220	117 480	0,18	295	
Total					1 714,5	155 622	614,6	132 246	288 868	

* en paras.

1. Chiffre estimé (cf. note 3, tableau 6.)

constituaient alors l'essentiel du commerce. 'Ağrūd, Niḥil, 'Aqaba et Muwayliḥ étaient pour l'essentiel à l'extérieur de ce courant commercial et n'étaient guère fréquentés en dehors du Pèlerinage. En conséquence les possibilités d'acheminement vers ces places devaient être très limitées, ce qui explique le surcoût du fret.

L'acheminement des provisions aux divers relais s'effectuait sous le contrôle de *wakīl*-s. Ceux-ci touchaient une rétribution proportionnelle au volume de l'envoi. Seuls les *wakīl*-s de Suez, 'Aqaba, Djedda et Yanbu' sont mentionnés. Le *wakīl* de 'Aqaba, avec 2,1 % de la valeur des envois, était le moins bien rétribué, tandis que les *wakīl*-s du Hédjaz touchaient 3 fois plus.

Estimation des besoins pour le voyage.

Ces besoins comprennent d'une part l'alimentation du bétail, d'autre part les vivres de Sulaymân ğāwīş et de sa suite.

Le document fournit des renseignements suffisamment précis pour que nous ayons pu tenter de dresser une estimation des besoins quotidiens des animaux, des quantités nécessaires pour les diverses étapes, puis de comparer ceux-ci aux stocks entreposés aux différents relais.

Sulaymân ġâwîš avait fait entreposer des provisions pour les animaux dans tous les relais équipés de forteresses et caravansérails depuis 'Agrûd jusqu'à Muwayliḥ, puis à Yanbu' et Djedda.

Les besoins des animaux. — La caravane du *sirdâr* comprenait 141 chameaux, 8 chevaux et une ou plusieurs mules à Birkat al-Ḥaġġ. D'après les renseignements que nous ont fournis diverses personnes en Égypte, la ration quotidienne est de l'ordre de 5 kg de grains (orge et fèves pilés) par chameau, autant pour les chevaux (mais uniquement de l'orge)⁵¹. Il fallait donc environ 750 kg ou 5,7 irdabbs de céréales par jour pour nourrir l'ensemble des animaux de la caravane de Sulaymân ġâwîš.

Dans notre tableau 8, nous n'avons retenu que fèves et orge, les deux céréales entrant dans l'alimentation animale. Nous n'avons tenu compte ni des céréales emportées à Birkat al-Ḥaġġ ou stockées à Suez, ni des fèves entrant dans la consommation des hommes. Elles représentent une quantité négligeable sur les 2530 irdabbs ou 334 t de fèves et d'orge expédiés aux différents relais.

Tableau 8. — Besoins et surplus de céréales durant le voyage.

	Nombre de jours de voyage			Céréales pour bétail stockées en irdabb ²	Besoins estimés		Surplus	
	aller	retour	total		en irdabb	% par rapport au stock	en irdabb	% par rapport au stock
'Agrûd	4	3	7	70,8	40	56,5 %	30,8	43,5 %
Niḥil	5	4	9	93,6	51,3	55 %	42,3	45 %
'Aqaba	6	5	11	277,25	62,7	22,6 %	214,55	77,8 %
Muwayliḥ	13	6	19	176,6	108,3	61,4 %	68,3	38,6 %
Villes du Hedjaz	9	22	51 ¹	1 819	290,7	16 %	1 528,3	84 %
Total	37	40	97	2 437,25	553	22,7 %	1 884,25	77,3 %

1. Y compris les 20 journées passées à La Mekke et Médine

2. Ne sont comptés que les fèves et l'orge, entrant dans l'alimentation du bétail.

51. Cf. aussi Chabrol, *Essai sur les mœurs*, p. 133 : « les chevaux sont nourris de paille mêlée de trèfle et d'orge en grain, aux chameaux on

ne donne que de la paille ou des petites fèves de marais, écrasées sous une meule ».

Des estimations faites ci-dessus il ressort que seul 1/4 de la quantité totale de céréales expédiées, était susceptible d'être consommé par les animaux de la caravane de Sulaymân ğâwīš pendant une durée normale de voyage, c'est-à-dire 100 jours. Les quantités en surplus étaient en proportion variable selon les destinations. À 'Ağrūd, Niḥil et Muwayliḥ elles ne représentaient qu'entre 38,6 et 45 % des expéditions. Il pouvait donc s'agir là de réserves de sécurité pour faire face aux multiples imprévus de la route, tel un prolongement du voyage.

Les 750 kg de céréales consommés quotidiennement par les 150 bêtes de la caravane de l'émir représentaient environ 2,5 charges de chameaux. Les stocks entreposés dans les forteresses des relais permettaient de limiter le nombre de bêtes affectées au transport de ces céréales. Le parcours Muwayliḥ-Yanbu', 12 à 13 étapes, était le plus long sans ravitaillement possible en cours de route. Il nécessitait une trentaine de charges de chameaux pour l'alimentation des bêtes. Nous retrouvons grosso modo le même chiffre lors du départ à Birkat al-Ḥaġġ, 71 irdabbs de fèves et d'orge portés par 34 chameaux. Il s'agit peut-être là d'un maximum transportable, compte tenu des moyens disponibles.

Le surplus de céréales par rapport aux besoins, était extrêmement important en ce qui concerne 'Aqaba et Yanbu'-Djedda, soit respectivement 77,8 et 84 % de la totalité des envois. Il est probable que Sulaymân ğâwīš ait voulu profiter de sa fonction de *sirdâr* de la caravane pour se lancer dans des opérations commerciales au Hédjaz. Les villes de l'Arabie, nous l'avons vu, dépendaient de l'Égypte pour leur ravitaillement en vivres, en particulier en céréales. Les négociants du Caire en envoyaient régulièrement d'importantes quantités par les navires de Suez. Leur vente servait ensuite au financement des achats de café et de marchandises indiennes faits dans les ports du Hédjaz. Nous avons déjà évoqué les liens commerciaux que les Qâzduġliyya avaient tissés en mer Rouge, tels qu'ils apparaissent à travers les liquidations de succession de 'Uṭmân kaḥudâ et de Sulaymân ğâwīš. Ils possédaient tous les deux des navires ou parts de navires à Suez. Ils étaient les associés des grands négociants *tuġġâr* du Caire dont l'essentiel des activités était situé en mer Rouge. Les rapports commerciaux semblent avoir été très intenses avec le chérif de La Mekke. Enfin Sulaymân ğâwīš possédait tout un réseau de *wakīl-s* sur toutes les places commerçantes entre Suez et Djedda. La commercialisation de cet excédent de céréales envoyé à l'occasion de Pèlerinage s'inscrivait donc dans le cadre d'activités régulières, mais qui ne prenaient probablement pas toujours cette ampleur. Si l'envoi excédentaire de ces grains fut mentionné parmi les préparatifs du Pèlerinage, il est vraisemblable que l'émir pouvait ainsi se soustraire au versement de frais de douane ou autre imposition au Hédjaz.

Les besoins des hommes. — La nourriture destinée aux hommes, nettement moins volumineuse donc moins encombrante, pouvait être transportée sur des distances importantes sans nécessiter un trop grand nombre de chameaux. À Birkat al-Ḥağğ les 30,25 qinṭârs de produits alimentaires, les 16 irdabbs de céréales (lentilles, riz, haricots) ne représentaient que 12 charges de chameaux. Quant aux 243 qinṭârs de biscuits secs (*buqsumât*)⁵² soit 38,5 charges environ, inventoriées de même au départ de la caravane, ils représentaient une quantité largement supérieure aux besoins de la centaine d'hommes environ, que devait compter la suite du *sirdâr*. Nous ignorons si une partie devait, en cours de route, être redistribuée aux bédouins, aux pèlerins, ou revendue. Il n'était donc pas impératif de pouvoir se ravitailler en vivres à chacun des relais, d'autant plus qu'il était possible de racheter de petites quantités de provisions sur les marchés déjà signalés.

C'est pourquoi les envois de vivres n'avaient été effectués que vers les relais les plus importants situés à chacun des quarts de la route : 'Aqaba, Muwayliḥ et Yanbu'. Encore ne comportaient-ils pas un échantillon complet de produits.

« Du biscuit qui tient lieu de pain, du riz avec de la graisse de mouton pour l'assaisonner, du bœuf qu'ils gardent dans des pots, et une tasse de café à la fin du repas », c'est ainsi que le consul français de Maillet décrit l'alimentation des pèlerins lors de leur voyage à La Mekke⁵³.

Notre document confirme ce propos et montre que céréales et légumes secs constituaient indéniablement la base de l'alimentation, en particulier les lentilles, le riz et les fèves. Les pois chiches, les haricots et le blé concassé vert ou mûr ne représentaient qu'un complément (cf. tableau 4). Le blé, expédié en totalité au Hédjaz, entrait probablement dans l'opération commerciale.

Bien qu'un boulanger ait fait partie des domestiques accompagnant l'émir, celui-ci, comme les autres pèlerins, devait la plupart du temps se contenter de biscuits secs.

52. Espèce de biscotte pouvant se conserver longuement, utilisée en mer et dans le désert. Cf. Aḥmad al-Sa'id, *Ta'sīl*, p. 42-43. Lors du voyage à La Mekke, il n'était que rarement possible de cuire du pain frais, eau, bois et four manquaient en dehors des relais.

53. Le Mascrier, *Mémoires de M. De Maillet*, p. 220-21. Pitts (Joseph), *Account*. Il signale p. 44, deux repas par jour, l'un le matin après l'arrêt

de la caravane venant de voyager toute la nuit, l'autre vers midi : « As soon as our tents were pitch'd, my business was to make a little fire and get a pot of coffee. When we had eat some small matter and drank the coffee, we lay down to sleep. Between eleven and twelve we boiled something for dinner; and having dined, lay down again till about four in the afternoon ».

Eau et four faisaient souvent défaut en dehors des relais, c'est pourquoi seules de petites quantités de farine furent envoyées à 'Aqaba, Muwayliḥ et au Hédjaz.

Les 700 kg de sucre, miel et mélasse inventoriés à Birkat al-Ḥaġġ montrent leur importance dans l'alimentation quotidienne, mais ces produits entraient souvent dans les cadeaux distribués aux bédouins tout le long de la route de la caravane. Le seul légume frais pouvant se conserver durant un aussi long voyage était l'oignon, aussi n'est-il pas étonnant qu'on en emportât 5 qintârs (221,5 kg environ) à Birkat al-Ḥaġġ et qu'on en expédiât 20 autres (886 kg) au Hédjaz. Produits laitiers (beurre clarifié (*samn maslī*) et fromage) et oléagineux (huile d'olive (*zayt ṭayyib*), huile et pâte de sésame (*tahīna*)) étaient les compléments indispensables aux repas de l'émir et de sa suite. Les 50 moutons trouvés à Birkat al-Ḥaġġ et les 32 achetés sur place à Muwayliḥ dans l'attente de la caravane, devaient fournir la viande fraîche indispensable aux repas, vu le rang du voyageur. La viande était alors l'apanage des riches, et ceux-ci préféraient de loin la viande de mouton⁵⁴.

Les repas étaient suivis par le non moins indispensable café servi par le cafetier (*qahwaġī*). À noter l'absence de toute mention de dattes, élément très important dans l'alimentation des Égyptiens de l'époque⁵⁵. Peut-être ce fruit pouvait-il être facilement acheté dans les divers marchés le long de la route de la caravane.

Le cuisinier, pour préparer les repas, disposait d'un grand chaudron en cuivre (valeur 550 paras), de cribles (*manāḥil*), de cruches en céramique (*kīzān*), mais l'inventaire portant sur la vaisselle paraît loin d'être complet. Comme à la suite de la mort de Sulaymân ġâwīş la fonction de *sirdâr* fut immédiatement reprise par 'Abd al-Raḥmân b. Ḥasan al-Qâzduġlī, qui poursuivit le voyage avec le matériel et probablement le personnel du défunt, une partie de ce que possédait le défunt peut avoir été soustraite de l'inventaire dressé par le cadī.

54. Chabrol, *Essai sur les mœurs*, p. 99 : « les Égyptiens aiment par dessus tout la chair de mouton : mais pour le peuple c'est un régal qu'il ne peut se procurer que les jours de grande solennité ».

55. Chabrol, *ibid.*, p. 99-106 : « les dattes fraîches et sèches sont aussi d'un très grand

secours pour le peuple et surtout pour l'habitant des campagnes : les Arabes n'ont presque pas d'autre aliment ... Ce fruit se mange à divers degrés de maturité; il s'en fait au Kaire et dans toutes les villes de l'Égypte une très grande consommation ».

Le bois était le combustible indispensable à la fois pour la cuisson des aliments, pour le chauffage et pour l'éclairage⁵⁶. En 1739, le voyage aller de la caravane tombait au printemps, soit de début février à fin mars. Durant cette période de l'année les nuits peuvent encore être très froides dans le désert, en particulier dans le Sinaï et le nord de l'Arabie. Sulaymân ġâwîš comptait probablement utiliser une partie du bois entreposé à 'Agrûd, Niḥil et 'Aqaba pour les feux de camp lors des arrêts nocturnes. En raison de la rareté du bois dans ces zones désertiques, la plus grande partie de ce combustible consistait en bois amené de Turquie (*ḥaṭab rūmî*) transporté depuis Bûlâq, le port du Caire où était concentré ce commerce, jusque dans les relais de la route de La Mekke. Mais les *wakîl*-s avaient également fait quelques achats de bois sur place à Niḥil et 'Aqaba [tableau 3].

L'eau, élément indispensable, recevait une attention toute spéciale. Les porteurs d'eau étaient nombreux. 16 445 paras avaient été réservés à leur salaire et 441 outres en cuir avaient été préparées. Elles ne servaient peut-être pas toutes au transport de l'eau. En effet, dans le désert, les bédouins les utilisaient aussi pour celui des céréales et de la farine⁵⁷.

L'équipement de la caravane et le conditionnement des provisions.

L'équipement de la caravane comprenait harnachements, tentes, matériel d'éclairage, palanquins et litières, matériel pour l'emballage. Une partie de ce matériel fut acheté neuf, lors de la préparation de la caravane, une autre partie fut réparée, fabriquée ou ornée de décorations par des artisans. Ces travaux nécessitèrent le rassemblement de nombreuses matières premières : cuir, poil de chameau, feutrine, cordes et ficelle, roseau, fer, nacre et coquillages, tissus divers, bois. Le document nous fournit des indications à la fois sur ces matières premières, sur le matériel préparé et fabriqué, et sur les artisans auxquels il fut fait appel.

56. Dans la liquidation de succession de Ibrâhîm, *aġâ* des 'Azaban, décédé en mai 1703 sur la route du Pèlerinage, on mentionne 4700 médins de bois pour les flambeaux (*mašâ'il*). Cf. *qisma 'askariyya*, 100, 73, 47, du 6/4/1708.

57. Du Bois - Aymé, *Mémoire sur la ville de Qoçeyr*, p. 383-400. Il écrit à propos des 'Ababda : «chaque homme, monté sur un dromadaire, porte avec lui trois outres : elles sont attachées le long de la selle, l'une pleine de fèves, l'autre d'eau, et la plus petite de farine».

Le conditionnement des provisions.

Avant l'expédition des provisions vers les relais, Sulaymân ğâwîş fit acheter 1415 *himl*⁵⁸ servant au transport des grains. Ce chiffre est très voisin du total estimé des charges (1421) de céréales expédiées et emportées par Sulaymân ğâwîş (cf. tableau 5).

La toile du Fayyûm servait également à fabriquer les sacs, *'adâ'il* ou *'udûl*⁵⁹ et *şalâ'ib*, nécessaires au transport de la paille de blé (*tibn abyad*), réservée à l'alimentation des animaux. Ces sacs étaient ensuite cousus et fermés par des cordons (*zirr*).

Les produits alimentaires (sucre, miel, mélasse, pâte de sésame, fromage, beurre) étaient transportés dans des caffas (*qafas*)⁶⁰. Ceux destinés au sucre et aux sirops étaient recouverts de cuir (*taġlîd*), après remplissage. Au préalable ces sirops avaient été versés dans des récipients (*'ulab*).

Nous ignorons l'usage fait des 12 sacs en cuir (*mizwad*).

Les bédouins représentaient un danger permanent sur la route, aussi fallait-il être prêt à pouvoir faire face à leurs coups de main à tout instant. Sulaymân ğâwîş et sa suite portaient avec eux de multiples mousquets (*bunduqiyya*) pour lesquels il fallait de grosses quantités de poudre. 3 qinţârs de poudre et de plomb (soit 133 kg) avaient été placés dans des caisses en bois (*şanâdîq*) qu'on avait fait recouvrir de cuir. 11 raţls de poudre avaient déjà été utilisés pour assurer la protection des caravanes ayant acheminé les provisions aux relais.

L'équipement de la caravane.

Le harnachement des animaux était l'objet de soins attentifs. C'est pour les chameaux qu'il fallait le plus de matériel : selles (*arĥâl*) en poil et en laine, petites étoffes (*barad*)⁶¹ en laine pour les selles, pièces de feutrine de Turquie et d'Égypte servant de couverture et de tapis de selle⁶², pièces de coton blanc et teint, sacs à fourrage (*maĥâlî*)⁶³, des

58. Ce terme désigne probablement ici les deux ballots constituant la charge du chameau, et non pas un poids de 1415 charges de toiles grossières en lin du Fayyûm. *Ĥayş* ou sacs en toile de lin : cf. *Description de l'Égypte, État Moderne*, XII, p. 446.

59. Dozy, II, p. 103 : grand sac.

60. Dozy, II, p. 391 : espèces de grands paniers de branches de palmier.

61. Dozy, I, p. 67 : *barda*, petite étoffe d'Égypte en laine.

62. Jomard, « Notice sur les fabricants de feutres », *Description de l'Égypte*, XII, p. 457-9 : il signale le large emploi des feutres comme tapis de selle.

63. Kazimirsky, I, p. 628.

muselières (*hâtâmî*). Pour rehausser le prestige du *sirdâr*, le harnachement de ces montures devait être orné de nacre (*şadaf*), de coquillages (*wad'*), de tissus brodés (*qaşaba*)⁶⁴. Les chameaux portaient des bannières (*bayâriq*) fabriquées à partir de taffetas local (*darâya*)⁶⁵ et des oriflammes (*ğâlîş* ou *şâlîş*)⁶⁶.

L'inventaire du harnachement des chevaux n'est pas complet; seuls sont mentionnés des sangles (*hizâm*), des sacs de fourrage et la fabrication de mangeoires (*tawâlât*) à partir de filasse de chanvre (*qunnab*). Des pièces de harnachement pour mulet (sangles, muselières, couvertures) figurent de même à l'inventaire.

Il fallut procéder à la réparation des litières (*mîrammat al-maḥaffât*) et préparer les bâts de bois (*samarât*)⁶⁷ permettant de fixer les 2 palanquins destinés au transport de Sulaymân *ğâwîş* et de sitt *Şuwaykâr*. Les tentes (*hiyâm*) avaient été fabriquées avec du poil de chameau (*şar*), tandis que la tente d'apparat (*siwân*)⁶⁸ était décorée d'oriflammes (*şawâlîş*).

La caravane se déplaçait souvent de nuit pour éviter les fortes chaleurs de la journée. Des torches en fer (*maş'al*), des lampes à huile (*qindîl*), des lampes (*mişbâh*) avec mèches (*yadak*), des chandelles faites avec de la cire d'Alexandrie, devaient permettre de vaincre l'obscurité de la nuit dans les déserts d'Arabie⁶⁹.

Les salaires versés aux artisans.

Pour tous ces préparatifs, Sulaymân *ğâwîş* avait fait appel à de nombreux artisans et ouvriers. Voici la liste des salaires versés à cet effet :

— pour les produits alimentaires : 380 médins aux fabricants de sirops (*şarabâtiyya*), 30 médins aux porteurs du sucre, 136 médins pour la préparation des biscuits secs, 15 médins pour le concassage du blé dur (*harîsa*), 365 médins pour le pilage du café;

64. Dozy, II, p. 361, étoffe brodée dans laquelle sont incrustées de petites lames d'or ou d'argent.

65. Dozy, I, p. 439 : étoffe de soie dont les fellahs se font des turbans.

66. Dozy, I, p. 168 : grand drapeau surmonté d'une touffe de crins.

67. Dozy, I, p. 682.

68. Sur les tentes des mamlouks, cf. *Description de l'Égypte, État Moderne*, Planches, II, « vases, meubles et instruments », pl. GG, fig. 1 à 7, dessinées par Balzac.

69. Pitts, *Account*, p. 43 : « they have lights by night (which is the chief time of travelling, because of the exceeding heat of the sun by day) ».

— pour l'équipement de la caravane : 3248 médins pour les *ğarrârin* (?) de calebasses destinées aux outres, 309 médins pour l'arçonnage de la laine et du coton, 40 médins aux tourneurs sur bois, 60 médins au sellier ayant fabriqué les ornements pour les chameaux, 18 médins pour la fabrication des mangeoires des chevaux, 1778 médins pour la fabrication de sacs destinés à la paille, 1538 médins pour la fermeture des récipients à farine (*buṭṭa*), le recouvrement des caisses à poudre et des gourdins avec du cuir, enfin 120 médins pour les fendeurs de bois (*kassarîn al-ḥaṭab*).

Fonds et marchandises emportés par l'émir.

L'émir : convoyeur de fonds ou négociant ?

Le *sirdâr* emporta avec lui une fortune considérable en espèces. Évaluée à 679 105 médins, cette somme était composée de 6392 piastres sévillanes, soit 98,95 % de la valeur totale ⁷⁰, 29,5 pièces d'or locales, des *zar maḥbûb* ⁷¹, et 4000 médins. Cela ne représentait pas moins de 185 kg de métal ⁷², placés peut-être dans les coffres en bois (*saḥâḥîr*) ⁷³. Sulaymân ğâwîş avait peut-être voulu utiliser cette somme pour l'achat de café ou de produits de l'Inde, mais il est vraisemblable qu'une partie au moins de ces piastres appartenait en fait à des commerçants cairotes. Ils avaient l'habitude de confier leurs transferts de fonds aux officiers des milices accompagnant la caravane du Pèlerinage, estimant que c'était la voie la plus sûre pour faire parvenir ces sommes à leurs représentants à Djedda et La Mekke.

Des draps pour le négoce ?

L'émir transportait également 248,5 pics de draps et 25 pics de satins pour une valeur de 32 450 médins. Étoffes importées pour la plupart du Languedoc, elles étaient l'objet d'un important commerce à partir du Caire en direction de l'Arabie. Les émirs,

70. Au XVIII^e siècle, la monnaie d'argent était largement dominante en Égypte, en particulier dans le commerce avec le Hédjaz. La frappe de monnaie ayant été faible dans l'Empire ottoman, les monnaies européennes y étaient fort répandues et, du fait de leur stabilité et de leur bon aloi, très appréciées, en particulier la piastre sévillane. Cf. Raymond, *Artisans*, p. 16-22.

71. Une des monnaies d'or locales frappées au Caire durant la première moitié du 18^e siècle.

Cf. Raymond, *Artisans*, p. 30-31. L'or était à peu près absent des envois de fonds effectués du Caire pour les achats de café et produits de l'Inde à Djedda.

72. D'après une correspondance du consul français de Lironcourt, la piastre sévillane pesait 9 drachmes soit 28,8 grammes. AN, Caire, B¹ 328, 23 mars 1749.

73. Dozy, I, p. 636.

les principaux officiers et les négociants en achetant à crédit de grandes quantités qu'ils revendaient à La Mekke, finançant ainsi le café et les produits indiens achetés pour le retour⁷⁴. Chaque année, avant le départ de la caravane, les négociants marseillais s'efforçaient de vendre les « assortiments » spéciaux destinés à La Mekke. D'après une correspondance consulaire, le commerce des draps fut particulièrement actif avant le départ de la caravane de 1739 : « les marchands du païs à qui on a vendu à des conditions plus avantageuses qu'ils ne pouvaient l'espérer, ont tout acheté » (soit 203 balles)⁷⁵.

IV. LA CARAVANE DE L'ÉMIR SULAYMÂN.

Sulaymân ġâwîš quitta le Caire vers le 20 šawwâl 1151 / 31 janvier 1739 pour se rendre à Birkat al-Ĥaġġ avec le *maḥmal*. Voici comment l'événement est relaté par Damurdašî : « il avait épousé la favorite de son maître [ʿUṭmân kaḥudâ al-Qâzduġlî], sitt Šuwaykâr, qu'il emmena dans un palanquin (*taḥtarawân*), en prit un également pour lui, de même que vingt litières (*maḥaffa*), de même que ... (passage illisible) ». Qînalî, autre chroniqueur de cette époque⁷⁶ nous précise qu'« il sortit avec le cortège⁷⁷ en grande pompe, accompagné des groupes de ses serviteurs : 111 chameaux et 2 grandes litières ... puis il retourna [au Caire] où il resta jusqu'au 25 šawwâl de l'année 1151, avant de rejoindre [la caravane] ».

L'émir avait voulu donner un éclat particulier à son départ. Cette ostentation était suffisamment inhabituelle pour avoir été relevée à la fois par Qînalî et Damurdašî. Le document de la liquidation de succession permet de compléter la description sommaire que les deux chroniqueurs nous laissèrent du départ de l'émir.

74. AN, B¹ 326. Le consul D'Amirat, dans sa lettre du 9/1/1743, écrit à propos de Osman bey, commandant de la caravane : « il étoit très irrité contre la nation et contre moy ... parce-que quelques-uns de nos négocians avoient refusé de lui vendre à crédit et de désassortir les balles de draps londres larges dont il avoit besoin pour La Mecque, en quoy j'estime que ces négocians ont fait très sagement ».

75. AN, B¹ 325, lettre du consul D'Amirat du 30/1/1731.

76. Qînalî, *Târîḥ*, p. 450.

77. Il s'agit là de la procession marquant le départ de la caravane aux alentours du 20 šawwâl. De la Citadelle, le *Maḥmal* était transporté à Bâb Zuwayla, Bâb al-Našr, traversait le faubourg de Ḥusayniyya puis s'arrêtait à Birkat al-Ĥaġġ. Cf. Jomier, *Le Maḥmal*, p. 66-67.

Juché dans son palanquin (*tahtarawân*)⁷⁸, il était précédé par 10 domestiques (*qawwâs*) à pied, armés d'un bâton, pour écarter la foule⁷⁹ qui perçurent chacun 220 médins pour leur service. Le document ne précise malheureusement pas si ces serviteurs devaient accompagner le *sirdâr* jusqu'à La Mekke ou si leur tâche s'arrêtait à Birkat al-Ḥağğ. Sulaymân ğâwîş était suivi d'un groupe de musiciens, ainsi qu'il était d'usage lors des grandes occasions⁸⁰. Le document mentionne des cymbales (*şanağât*)⁸¹ trouvées en possession de l'émir à Birkat al-Ḥağğ. Parmi les traitements versés figurent ceux réservés aux *naqariyyin*, joueurs de tambours⁸² et des *naqqâra*, joueurs de trompettes⁸³. Il était accompagné des suivants des émirs, des *ihtiyâr-s*⁸⁴ et des *şanğap-s*, venus faire les adieux, selon la coutume à Birkat al-Ḥağğ. Pour cela une gratification de 15 922 médins leur

78. Pitts, *Account*, p. 42-3 : « In the head of each *cottor* is some great gentleman or officer, who is carried in a thing like an horse-litter, born by two camels, one before and the other behind; which is covered all over with searchcloth and over that again with green broadcloth, and set forth very handsomely. If the said great person hath a wife with him, she is carried in another of the same ».

79. Chabrol, *Essai sur les mœurs*, p. 326-7 : « les Orientaux de distinction se font précéder par des domestiques à pied, armés d'un bâton, pour écarter la foule et leur faire place. Ces valets se nomment *qaouâs*, mot que l'on pourrait traduire en français par celui d'*huissier*. Ils portent les ordres de leurs maîtres en ville et dans les villages voisins. On choisit pour cet office des *fellâh* et des hommes de la campagne, parce qu'ils ont une apparence et une stature plus imposantes que les habitans des villes. Le *qaouâs* n'a point de salaire; il ne reçoit que le pain : mais il se dédommage bien de cet inconvénient aux dépens de ceux à qui il porte des ordres ou des messages de la part de son maître, surtout lorsque celui-ci jouit d'une grande considération; il n'est sorte d'avaries et d'exactions qu'il ne commette à son profit. Chez les grands, le *qaouâs* est l'exécuteur des spoliations et des vengeances : c'est lui qui applique les coups de

bâton à ceux que son maître veut insulter ou punir. Il fait descendre de cheval les personnes que l'on peut assujettir à cet affront ... Pour eux, leur costume est toujours en étoffe grossière de laine noire : ils portent un châle de laine en écharpe, ou bien un *milâych*; leur tête est couverte d'abord d'un feutre blanc, ensuite d'un *tarbouch* rouge : ils ont soin de mettre entre les deux beaucoup de papier et de mauvais linge pour parer les coups de bâton que leurs maîtres leur administrent fort souvent ».

80. Villoteau, *De l'état actuel de l'art musical en Égypte*, p. 183-4 : « Ils ont cependant des airs de marche ... qu'on exécute dans certaines circonstances solennelles, comme à la procession du ramadân, à celle du *maḥmal* ou de la convocation des *Hâggy* ... on n'y emploie que les instrumens les plus bruyans comme haut bois, trompettes, cymbales, tambours. »

81. Villoteau, *Description historique*, p. 495 : à propos de *sanûg* « crotales qui se frappent une partie contre l'autre ».

82. Villoteau, *Description historique*, XIII, p. 494).

83. Villoteau, *ibid.*, p. 494.

84. Anciens officiers des *odjaqs*, les vétérans. Cf. Raymond, *Une révolution au Caire sous les Mamelouks : la crise de 1123/1711*, A1, 1966, VI, p. 103, note 3.

fut versée. Les domestiques et serviteurs divers accompagnant l'émir étaient nombreux. À eux tous ils touchèrent 126 167 médins.

Parmi eux, les chameliers étaient les plus nombreux : 56,8 % des salaires leur étaient destinés soit 71 629 médins. Les uns, un tiers d'entre eux environ, appartenaient à la suite de l'émir. Il leur fut versé 21 472 médins. Quelques autres étaient des chameliers attachés au service du Sultan (*ğammâla al-salṭana*). D'autres encore étaient des bédouins (*'urbân*) recrutés pour la circonstance. Ils assuraient le transport de 30 charges et reçurent une somme de 49 500 médins, soit 1650 médins par charge pour le transport entre Le Caire et La Mekke. Cette somme correspond à peu près à la valeur d'un chameau (1677 médins en moyenne dans cette succession). Le tarif appliqué au transport d'une charge de chameau entre l'Égypte et le Hédjaz était en effet équivalent à la valeur d'un chameau, mais le document ne précise pas ce que cette somme représente : location de la bête et salaire du chamelier ou uniquement l'un des deux éléments⁸⁵.

Chacun des chameliers n'avait la responsabilité que de quelques-unes des 141 bêtes⁸⁶.

Lors des haltes, les *'akkâma*⁸⁷ aidaient les chameliers (*ğammâla*) à charger et décharger les bêtes et prenaient soin des bagages et des tentes. En plus de leur salaire, l'émir leur donna un présent d'usage (*'âda*), soit 15 180 médins ou 12 % des salaires versés.

Les porteurs d'eau (*saqqâ'in*), avec 16 445 médins soit 13 % des salaires distribués, représentaient un groupe important parmi les domestiques de l'émir. Comme les *'akkâma*, ils recevaient également une gratification en plus de leur salaire. Aux points d'eau (*birak*), on recrutait localement des porteurs d'eau pour aider à remplir les outres et à abreuver tous les animaux. 730 médins leur avaient été versés.

85. Pitts, *Account*, p. 42 : « we give as much for the hire of one from Mecca to Egypt (which is about forty days journey) as the real worth of it is ». D'après un document du *qisma 'askariyya* 102, 713, 509, du 14/7/1712, chiffre le coût du transport d'une personne à dos de chameau de La Mekke au Caire à 2000 médins).

86. *Description de l'Égypte, État Moderne*, XII, « Explication des planches des arts et métiers », p. 489, notice de Delile : « Le chamelier, chargé de soigner un ou plusieurs chameaux, s'occupe aussi de tout l'attirail propre à charger les marchandises. Le chameau est nourri de paille et de fèves, ou de trèfle ... lorsqu'on se propose de faire quelque voyage

dans le désert, on habitue, pendant quelques jours à l'avance, les chameaux à ne boire que tous les deux jours; tous ces soins sont du devoir du chamelier. Il rend cet animal docile à s'agenouiller et à se reposer à terre, pour recevoir ou déposer sa charge. Le chameau est conduit par une simple corde liée autour de sa tête ... La selle consiste en deux barres longitudinales, liées à deux fourches qui appuient sur des coussins bourrés pour empêcher le frottement. Le chamelier attache les fardeaux aux barres de la selle, au moyen de cordes ou de filets à larges mailles ».

87. Dozy, II, p. 157.

Le voyage de nuit requérait un certain nombre de préposés aux torches *ḍawīyya*. 10,2 % des salaires, soit 12 904 médins, leur étaient réservés. Ils devaient notamment alimenter en bois les grandes torches (*mašā'il*) fixées au bout de longues tiges, qui servaient à guider les pèlerins dans la nuit⁸⁸.

Plusieurs palefreniers et muletiers (2392 médins de salaires) avaient la charge des chevaux et mules qui nécessitaient une attention particulière dans les conditions extrêmement difficiles du voyage. Contrairement aux chameaux, ces bêtes requièrent trois repas par jour et ne peuvent subsister qu'en s'abreuvant fréquemment. Quant au berger, il s'occupait des moutons destinés à la table quotidienne de l'émir et de sa suite.

Boulangers et cuisiniers s'occupaient des repas tandis que le cafetier servait fréquemment le café dont les grands faisaient alors une importante consommation. Cuisinier et cafetier semblent avoir été des métiers bien rétribués. Chacun devait toucher 2750 médins,⁸⁹.

Dans le souci de maintenir de bons rapports avec les tribus bédouines chargées de la protection de la caravane (*arbâb/aṣḥâb al-darak*), Sulaymân ğāwīş avait prévu de donner à leurs notables un certain nombre de gratifications pour un montant total de 6350 médins. Ces bédouins recevaient par ailleurs des dons en espèces et en nature de l'*amîr al-ḥaġġ*⁹⁰. Il avait fait confectionner des bonnets en feutre (*qâwûq*)⁹¹ pour une

88. Pitts, *Account*, p. 43 : « They have lights which are carried on the tops of high poles, to direct the *hagges* in their march. They are somewhat like iron stoves, into which they put short dry wood, which some of the camels are loaded with. It is carried in great sacks, which have a hole near the bottom, where the servants take it out as they see the fires need a recruit. Every *cottor* [*qiṭâr*, groupe de chameaux au sein de la caravane] hath one of these poles belonging to it, some of which have ten, some twelve, of these lights on their tops, or more or less. And they are likewise of different figures as well as numbers; one perhaps oval way, like a gate; another triangular, or like an N or M, etc.; so that everyone knows by them his respective *cottor*. They are carried in the front, and set up in the place where the caravan is to pitch, before that comes up, at some distance from one another. They are also carried by day, not

lighted; but yet by the figure and number of them the *hagges* are directed to what *cottor* they belong ».

89. Un document du *maḥkama qisma 'askariyya*, 102, 319, 194, du 7/4/1712, fait apparaître cette même différence dans les rétributions : salaires mensuels du porteur d'eau, du palefrenier et du cafetier, 30 médins; du *farrâş*, 45; du cuisinier, 120.

90. Layla 'Abd al-Laṭîf, *Ḥuṣn*, à Niḥil, versement des rétributions aux 'A'id, p. 40; à 'Aqaba aux bédouins ayant le contrôle de la route entre Niḥil et 'Aqaba, p. 41; à Ṣaḥr al-Ḥimâr aux 'Arab al-'Asâbîn, p. 41.

91. Chabrol, *Essai sur les mœurs*, p. 108 : « bonnet des Turcs et des beys; il est d'une forme circulaire, très élevé et beaucoup plus large au sommet qu'à la base. La partie inférieure de ce bonnet est ornée du châle plissé autour avec beaucoup d'art ».

valeur de 750 médins. Dans ses bagages il avait emporté également des robes d'apparat (*ḡulmā*)⁹² et des turbans en mousseline d'Inde (*šāš hinkârî*) qu'il voulait distribuer à 5 chefs bédouins. Des cadeaux en nature, pour une valeur de 770 médins, étaient prévus : blé, riz, beurre clarifié, huile de sésame et café. Enfin 550 médins étaient distribués en espèces en cours de route.

Mais c'est au chérif de La Mekke, Mas'ūd b. Sa'īd⁹³ que devaient être remis les présents (*taḡdīma*) les plus importants : un manteau (*'abâya*)⁹⁴, une selle ornée d'argent, une massue et un bâton en argent (*ḡaddâra wa dabbûs*)⁹⁵, des étriers et un palanquin (*raḡt*), le tout pour une valeur de 47 304 médins.

L'émir partait avec, dans ses bagages, une riche garde-robe. Comme tous les personnages importants de l'époque ottomane, il avait emporté des fourrures : une hermine (*qâqûm*) et un petit-gris (*sinḡâb*). Il possédait deux caftans⁹⁶; deux ceintures (*ḡizâm*) ornées d'argent, qui se plaçaient sur le caftan; deux robes amples en laine (*faragīyya*)⁹⁷. À Birkat al-Ḥaḡḡ l'émir avait une petite épée en argent et une massue avec le bâton. L'absence de mousquets (*bunduḡiyya*), armes pourtant fort répandues, est probablement due au caractère incomplet de la liquidation de succession. Le document en mentionne par ailleurs 19, inventoriés à son domicile.

Nous avons relevé que ce document de liquidation paraissait incomplet à plusieurs reprises. Il paraît s'agir là d'un trait général propre à tous les documents de ce type contenus dans les registres des tribunaux ottomans. Les biens immobiliers en particulier, pourtant fort considérables, ne font pratiquement jamais partie des biens inventoriés. Dans notre cas particulier, il est vraisemblable que bon nombre d'objets usuels n'aient pas été reportés dans le cahier de succession, car ils furent immédiatement réutilisés par l'héritier et le successeur du défunt, l'émir 'Abd al-Raḡmân al-Qâzduḡlî.

92. Aḡmad al-Sa'īd, *Ta'sīl*, p. 141 : terme d'origine turque désignant une robe faite en drap, étroite dans sa partie supérieure, ample dans la partie inférieure, ouverte sur le devant et comportant des manches très larges. Cette robe se portait par-dessus le caftan.

93. Uzunçarşılı, *Mekke-i mükerreme emirleri*, p. 104-6; il occupa le pouvoir à La Mekke de 1733 à 1752.

94. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, p. 292.

95. Dozy, II, p. 202 : quand on porte le *dabbûs* (massue) à cheval, on tient dans l'autre main un bâton d'acier appelé *ḡaddâra*.

96. Chabrol, *Essai sur les mœurs*, p. 108 : « robe ouverte par devant, avec de très grandes manches; elle se met sur le corset ».

97. Dozy, I, p. 248 : « robe flottante, faite ordinairement de drap, à manches amples et longues qui dépassent un peu l'extrémité des doigts, et qui ne sont point fendues ».

Le document fait clairement apparaître l'inégale importance des divers relais sur la route du Pèlerinage. Le plus important étaient ceux situés à chacun des quarts du parcours : 'Aqaba, Muwayliḥ, Yanbu'. Sulaymân ğâwīš y avait entreposé à la fois fourrage pour les bêtes et vivres pour les hommes. Ces lieux abritaient aussi des marchés, fort animés lors du passage de la caravane, et jouaient un rôle, certes non négligeable mais mineur, dans le commerce de la partie nord de la mer Rouge. Si de Birkat al-Ḥaġġ à Muwayliḥ, les relais avec caravansérail et forteresse étaient relativement nombreux et importants, le parcours entre Muwayliḥ et Yanbu' au contraire paraît le plus long et le moins bien aménagé. Les rares villages n'y jouaient apparemment guère de rôle : pas de provisions entreposées dans les forteresses de Azlum et al-Waġh, pas de marchés de ravitaillement, pas de *wakil*.

Nous avons vu que la participation de Sulaymân ğâwīš au Pèlerinage représentait une opération coûteuse : 2 128 332 médins, soit 30,9 % de la fortune de l'émir. Un tel effort financier ne pouvait être envisagé que dans la perspective de bénéfices ou du moins de compensations, sous forme de profits commerciaux, ou de gains politiques par l'accession à des fonctions plus importantes au retour. Mais nous n'avons guère d'éléments pour pouvoir évaluer le profit retiré de la vente des surplus considérables de céréales envoyés au Hédjaz, ignorant pour l'instant leur cours en Arabie.

ANNEXE

TEXTE PARTIEL DU REGISTRE DE LA LIQUIDATION DE SUCCESSION DE L'ÉMIR SULAYMÂN BÂS ĠÂWÎŠ AL-QÂZDUĠĪ

دفتر مبارك

إن شاء يتضمن علم ضبط وتحرير وتقويم مخلفات المرحوم الأمير سليمان باش جاويش طائفة مستحفظان بن عبد الله ، معتوق الأمير عثمان كتحدا طائفة مستحفظان ، معتوق المرحوم الأمير حسن كتحدا طائفة مستحفظان القازدغلي كان ، المتوفى إلى رحمة الله - سبحانه وتعالى - في خامس عشرين شهر شوال سنة إحدى وخمسين ومائة وألف بركة الحاج الشريف المصري . والمنحصر ميراثه الشرعي في زوجته المصونة شويكار خاتون بنت عبد الله البيضاء ، مستولدة المرحوم الأمير عثمان كتحدا طائفة مستحفظان القازدغلي معتق المتوفى المذكور ، وفي بنته المنفصلة على الحمل بعد وفاة والدها المذكور المرزوقة له من زوجته المذكورة هي ¹ القاصرة ، وفي ولد معتق معتقه المرحوم حسن كتحدا القازدغلي المذكور ، هو فخر الأكابر وجمال الأعيان عين الأماجد العظام ، الأمير عبد الرحمن باش جاويش طائفة مستحفظان سابقا القازدغلي ، من غير شريك ولا حاجب . المشمولة مخلفات المرحوم سليمان جاويش المتوفى المذكور وبنته القاصرة المذكورة أعلاه بوصاية الأمير عبد الرحمن جاويش ولد معتق المعتق المذكور ، والمشمول كل من الوصي والقاصرة والمخلفات بنظارة فخر الأكابر والأعيان الجناب الكريم سليمان أغا كتحدا طائفة جاوشيان بمصر حالا ، المعروف بكتحدا المرحوم الأمير عثمان كتحدا المذكور ، الوصاية والنظارة المختارين من قبل المتوفى المذكور حال حياته العرضي بموجب الحجتين الشرعيتين المسطرتين من هذه المحكمة المؤرختين قبل تاريخه الخلدتين بأيديهما ، كل ذلك بعد الإذن الكريم من حضرة سيدنا ومولانا فخر حكّام الإسلام جمال بلغاء الايام لمعدن كل بلاغة ومقبل تام ، معتمد السادة الموالى الأعزة الكرام خلاصة آل بو عبد مناف الفخام الواثق بعنايته ويد العبد المفدى ، مولانا السيد الشريف أحمد أفندى ، الناظر في الأحكام الشرعية وقايمقام القسام العسكري بمصر المحروسة حالا ، الموقع خطه الكريم في آخره على العادة بالعدالة الحسنی وزيادة ، تحريراً في تواريخ غايتها خامس عشر شهر المحرم الحرام افتتاح عام سنة ثلاثة وخمسين ومائة وألف ، من هجرة من له العز ومزيد الشرف سيدنا ومولانا محمد - صلى الله وسلم وكرم وعظم ومجد وشرف إلى يوم الدين - .

1. Espace blanc sur l'original. Le nom ne fut pas rajouté.

ما وجد :

مخلف عن المرحوم سليمان جاويش المتوفى المذكور وتحرر وقوم على الحكم الآتي بيانه فيه ² ويضاف قيمة ما ضبط وتحرر وقوم ببركة الحاج الشريف المصري بالطلعة ، عن قيمة الأسباب والأعيان والنقدية ، وعن قيمة الذخيرة المخزونة بالبنادر الآتي ذكر ما فيه حكم دفاتر الوكلا ، وقيمة مهمات السفر الى الحاج ، ومصاريف ذلك جميعه عن ثمن خيش لعبوة الذخيرة المذكورة ، وعن بطط وفرد وقتب لحزم الذخيرة وخيط دبارة وحطب وأغنام ، وأجرة حمل الذخيرة على الجمال من مصر الى السويس عبر جمال الأوسية وجمال العربان ، وأجرة الخدمة المتوجهين للصحبة صحبة الحاج الشريف جمالة وضوية وعكامة وفراشين وطباخين وسقايين وقهوجية وأتباعهم ، وغير ذلك من مصاريف فيما احتاج إليه الحال في مهمات السفر إلى الحاج الشريف ، ونولون الذخيرة المذكورة في المراكب المتوجهة إلى البنادر المذكورة ، وغير ذلك على الحكم الآتي بيان فيه :

مهراش خشب	مشط سن سمك	فروة سنجاب بوجه جوخ مثنات ⁴	فروة قاقوم على دنوب ⁴	مثنات ³ جوخ ملونات
٢	١	١	١	٤
١٠٠	٢٠٠	١٠٠٠	٢٠٠	١٠٠٠
حزام قولان بفضة	مثنات جوخ	فرجيات ⁵ صوف	أصواف ثوب	خشبة شعر
٢	٣	٢	٦	١
٢٠٠	٣٠	٦٠٠	٤٣٨٠	١٠
دبوس ⁹ وغدارة	سرج مغربي قديم	جوخ غرب ⁸	قفطان ⁶ حلفه ⁷	سيف صغير بفضة
٢	١	٧	٢	١
١٥٠٠	٣٠٠	٢٠٠٠	٣٠٠	٢٠٠٠

2. Suivent l'inventaire des biens trouvés au domicile du défunt, du palais à Bûlâq, des navires, possédés sur le Nil et en mer Rouge. Vient ensuite l'inventaire des bien relatifs au Pèlerinage.

3. Lecture incertaine. Il pourrait s'agir du pluriel de مثنة demi-pièce d'une étoffe. Dozy, suppl. I, p. 165.

4. Lecture incertaine.

5. robe flottante faite ordinairement de drap, à manches amples et longues. Dozy, II, p. 248.

6. « robe ouverte par devant avec de très grandes manches ». Elle se met sur le corset. *Description de l'Égypte, État Moderne*, éd. 1826, XVIII, 1^{re} partie, p. 108.

7. Sans points dans le document. Autres lectures possibles خلفة , خلفة , etc...

8. Sans points dans le document. Autres lectures possibles.

9. Quand on porte le دبوس (massue) à cheval, on tient dans l'autre main un bâton d'acier appelé غدارة . Dozy, II, p. 202.

جوخ أنديرنة	جوخ باش ¹² معهود	شنتار جوخ	رخت شركسى ¹¹ بتلام فضة صغير	صنجات ¹⁰ بفضة زوج
أذرع في ٥٠ ١٣١٣	أذرع في ١٨٠ ٧٩٤	١	١	١
٦٥٧٥	١٤٢٦٥	١٠٠	٢٠٠٠	٢٢٠٠
			أطلس افرنجى أذرع في ٤٠ ٢٥	جوخ أنديرنة أذرع في ٥٠ ٣٨
			١٠٠٠٠	١٦٠٠

ثمن الأسباب الذي وجدت ببركة الحاج
٤٢١٦٠

وما هو عن النقدية التي وجدت وضبط ببركة الحاج الشريف على ما يبين فيه :

فضة ¹⁵ عددية	زر محبوب ¹⁴ في	مشط حجر ريال ¹³ في
١١٠	٢٩٣	٨٠ ٦٣٩٢
٤٠٠٠	٣٢٤٥	٦٧١٣٦٠

النقدية الذي وجدت بالبركة المذكورة
٦٧٩١٠٥

قيمة فيما وجد ببركة الحاج عن قيمة الأسباب والأمتعة والنقدية على الحكم المشروح :
٧٢١٢٦٥

10. صنجة cymbale. Dozy, I, p. 845.
11. riche caparaçon d'étoffe de soie (y compris un harnois). Dozy, I, p. 518.
12. Sans points dans le document. Autres lectures possibles.

13. مشط حجر ريال il s'agit de la piastre sévil-lane. Raymond, *Artisans*, I, p. 21-22.
14. زر محبوب monnaie d'or égyptienne. Raymond, *Artisans*, I, p. 28-33.
15. فضة pour نصف فضة para d'argent égyptien. *Idem*, p. 34-36.

وما هو عن قيمة الذخيرة التي وجدت بالبندر الآتي ذكرها فيه :
 ما هو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر جدة وبندر اليمن حكم دفاتر الوكلا بالبندرين المذكورين

حمص حب قطعة عنها في إردب	عدس قطعة عنها في إردب	فول مجروش قطعة عنها في إردب	شعير قطعة عنها في إردب	قمح قطعة عنها في إردب
٩٠ ١٨ ١٠ ^١ / _٣	١٠٠ ١٧ ٦٦ ^٢ / _٣ ٤٠	٦٠ ١٣٦٨ ٦٠٠	٤٥ ٤٥١ ٢٧١	٧٠ ٢٧٥ ١٦٥
١٦٥٠	٦٦٦٧	٨٢٠٨٠	١٦ ٢١٢٩٥	١٩٢٥٠
سكر منعاد عاده ¹⁸ قنطار في	بقصباط فردة عنها في قنطار	دقيق أبيض قطعة عنها في بطط	فريك قطعة عنها في إردب	أرز أبيض قطعة إردب في
١٥٠٠ ٦	٥٥ ٧٢٠ ١٥٢	٢٠ ٢٤ ٢	١٢٠ ٣ ^١ / _٣ ٢	٣٠٠ ٧٠ ٣٢
٩٠٠٠	٤١٨٠٠	٤٨٠	٤٠٠	٢١٠٠٠
بصل قنطار عدة في	قمح هريسة إردب في	نبايت شوم عدة في	صابون قنطار في	سكر قمع ¹⁹ قنطار في
١٥ ٢٠	٨٠ ٣ ^١ / _٣	٣ ٥٠٠	٥٠٠ ٢	١٠٠٠ ٣
٣٠٠	٢٦٧	١٥٠٠	١٠٠٠	٣٠٠٠
جنيبات زيت وزيتون قنطار في	ربط ومسط ²² قنطار في	أبراش برسم ²¹ القرب عدة	قنب ودبارة ²⁰ قنطار في	خل بكر جرر في
٣٥٠ ٧ ^١ / _٣	٢٢٠	١٠٠	٣٥٠ ٤	١٢ ٤٢
٢٥٢٧	٢٢٠	٤٠٠	١٤٠٠	٥٣٢

16. Erreur d'écriture du scribe dans le document.

Le total devrait être 11 295 et non 21 295.

17. Les fractions dans le document sont notées de la façon suivante :

$$||| = 1/6 \quad | = 1/2 \quad \text{سللف} = 5/6$$

$$٢ = 1/4 \quad \text{ي ou كو} = 2/3$$

$$\text{دلو} = 1/3 \quad \text{سم} = 3/4.$$

18. sucre raffiné. Dozy, II, 188.

19. pain de sucre. Dozy, II, p. 414.

20. filasse de chanvre. Dozy, II, p. 408.

ficelle. *Idem*, I, p. 422.

21. pour. Dozy, I, p. 528.

22. Sans points dans le document. Autres lectures possibles.

طحينة سيرج قنطار	زيت مبارك ²⁴ قنطار منها في قلل القلة	سيرج قنطار في	سمن مسلي ²³ قنطار في	جبن قنطار في
١٠	٢٧٠ ١١ ١٣ ^١	٤٠٠ ٢٣ ^٥	٥٠٠ ١٩ ^٢	١٥٠ ٦
٣١٦٠	٢٩٧٠	٩٥٦٠	٩٨٣٥	٩٠٠
زيت وقطران برسم الجمال قنطار	عسل قطر منعد سكري قنطار في	عسل قطر قنطار في	عسل قطر قنطار في	عسل نحل قنطار في
٩	٢٥٠ ٦ ^٥	١٨٠ ٦ ^٥	١٨٠ ٨ ^١	٤٠٠ ٣ ^٥
١٤٥١	١٧١٠	١٢٢٤	١٥٣٠	١٥٠٦
				زيت طيب قنطار في ٤٥٠ ٨ ^٥
				٣٩٣٧

الذخيرة الذي وجدت بنندر جدة وبندر الينبع على الحكم المشروح : ٢٥١٥٥١

وما هو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت بنندر المويحالة²⁵ حكم دفتر الوكيل على ما يبين فيه :

دقيق بطط قنطار في	عدس قنطار في	أرز أبيض قنطار في	شعير قنطار في	فول قنطار في
٢٠ ٢٤	١٠٠ ١٦ ^٢	٣٠٠ ١٠	٤٥ ١٦ ^٢	٦٠ ١٦٠
٤٨٠	١٦٦٧	٣٠٠٠	٧٥٠	٩٦٠٠
	مشتري حسن من محمد لبان ²⁶ المويح	مشترا أغنام	بقصايط	قنطار في
		٧٣ ٣٢	٥٥ ١٥٤	
	١٠٨٠٤	٢٣٣٦	٨٤٧٠	

قيمة الذي وجد بنندر المويح من الذخيرة المذكورة وثمان الخيش والأغنام المشروح ذلك أعلاه

٣٧١٠٧

23. beurre fondu. Dozy, I, p. 679.

24. mesure pour l'huile contenant 22 ou 24 litres. Dozy, II, p. 387.

25. Erreur du scribe. Il faut lire بنندر المويح .

26. Sans points dans le document. Autres lectures possibles.

وهو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر العقبة على الحكم الآتي بيانه فيه :

أرز أبيض		عدس		دقيق ببطط		فول		شعير	
إردب	في	إردب	في	عدة	في	إردب	في	إردب	في
٨٣	٣٠٠	١٠	١٠٠	٢٤	٢٠	١٦٧½	٦٠	٣٧¼	27
٢٥٠٠		١٠٠٠		٤٨٠		١٠٠٣٥		٤٩٥٠	
تب ن أبيض		ثمن حطب		لوبية		مصلح ازرق		فريك	
أحمال	في	قنطار	في	إردب	في	٢	في	إردب	في
١٥	٢٢٠	١٢	28	١٣	١٣	١٣	١٢٠	١٣	١٣
٣٣٠٠		٣٥٠٤		٤١٦		٥٠		١٥٠	
									ثمن حشيش من العربان
									٨١٧٦

قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر العقبة :

٣٤٦٦٨

وما هو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر نِخِيل على ما يبين فيه :

حطب أشراق		حطب مشترى من السريحي ²⁹		تب ن أبيض		فول		شعير	
قنطار	في	أحمال	في	إردب	في	إردب	في	إردب	في
٢٤	١٢٤٨	٣٠	١٧٥٢	٣٠	٤٣٨٠	٦٠	٤١٨٠	١٢٣	١١٠٠

قيمة الذخيرة الذي وجدت بنِخِيل المذكور :

١٢٦٦٠

27. Le prix unitaire a été omis par le scribe.

29. Sans points dans le document. Autres

28. *Idem.*

lectures possibles.

ما هو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر السويس المعمور على ما يبين فيه :

جين	عسل قطر		حمص	بقصاط	شعير	
قنطار	قنطار	رطل	إردب	قنطار	في	إردب
١	٧٠	١	$\frac{1}{4}$	١٠	٤٠	$17\frac{1}{3}$
١٥٠	٣٠٠		١٠٠	٥٠٠	٧٠٠	
				حشيش	فول	
				أحمال	في	إردب
				$3\frac{1}{3}$	30	٣
				٥٦٠	٣٠٠	

قيمة الذخيرة الذي وجدت بالسويس : ٢٥١٠

ما هو عن قيمة الذخيرة الذي وجدت ببندر عجرود على ما يبين فيه :

تبن أبيض	حطب أشراق	حطب رومي		فول	شعير	
أحمال	حملة	في	حملة	إردب	في	إردب
٣١	١٨	٢٩	٣٢	$٥٨\frac{2}{3}$	٤٥	$12\frac{1}{3}$
١٠٠٠	٩٣٦	٩٠٠		٣٤٨٥	٥٦٢	

قيمة الذخيرة الذي وجدت بعجرود : ٦٨٨٣

ما هو عن نولون الذخيرة إلى جدة والينبع والمويلح على ما يبين فيه :

ما هو عن نولون	ما هو عن نولون
ذخيرة جدة والينبع	ذخيرة جدة والينبع
المذكور أعلاه	المذكور أعلاه
أحمال	أحمال
عدة	عدة
في	في
220	220
$71\frac{2}{3}$	534
١٥٧٦٦	١١٧٤٨٠

نولون المراكب إلى البنادر : ١٣٣٢٤٦

30. Prix unitaire omis par le scribe.

ما هو عن أجره الذخيرة على الجمال الى بندر السويس وعجروود ونخيل والعقبة على جمال الأوسية وجمال العربان ، وذلك على ما يبين فيه :

حمول إلى بندر السويس المذكور على جمال الأوسية أحمال	حمولة إلى بندر السويس على جمال العربان	حمولة إلى بندر العقبة المذكور على جمال العربان	حمولة إلى بندر عجروود	حمولة إلى بندر نخل
عدة ٧٣٠ ^١ / _٤	أحمال ٨٦ ^١ / _٤	أحمال ٢٩٢	أحمال ٧١	أحمال ٣٤
٥٤٧٨٧	٦١٧٤٠	٢٥٢٥٨	٦٣٩٠	٧٤٤٦

كامل أجره الحمل عن جمال الأوسية والعرب : ١٥٥٦٢١

وما هو عن ثمن الخيش والبسط والقنّب والدبارة برسم عبوة الذخيرة المذكورة ، وعن ثمن مهمّات الحاج مما جميعهما ، وأجر وكلا بالبندر ، وثمان أغنام وفول وأرز وبقصمات وغير ذلك ، عنّا جُهِزَ إلى الصحبة وأجره خدمة وغير ذلك على ما يبين فيه :

ثمن خيش فيومي أحمال عدة	ثمن بسط عدة	ثمن بسط أنصاف عدة	ثمن بسط أرباع عدة	مزاد جلد
١٤١٥ ^١ / _٤	٩٩	٢٣	١٠	١٢
٥٦٦٢٠	٣٥٦٤	٤١٤	٩٠٠	٨٦٤
ثمن بغلة عدة	ثمن بسط أرباع عدة	ثمن بسط صغار في	ثمن قرب جلد عدة	ثمن قرب كربوذ ³¹ قديم
١	٦	٦	٤٠٠	٤١
٥١١٠	٥٤	٤٢	٤٤٠٠٠	٢٤١٩
أجره جارين قرب	ثمن أبراش برسم القرب	ثمن حور جلد ³² النص ³³	ثمن جلود برسم المطابق ³⁴	ثمن أرحال ³⁵ صوف مكفي
٣٢٤٨	١٢٠٠	١٠٠	١١	٥٠
		١٥٠٠	١٠٤٥	٧٥٠٠

31. ثمن كربوذ ou كربوذ deux lectures possibles.

32. peau de mouton tannée pour reliure. Dozy, I, p. 334.

33. Sans points dans le document. Autres

lectures possibles.

34. Sans points dans le document. Lectures possibles . مطائق ou مطائق , مطابق

35. رحل selle de chameau. Dozy, I, p. 517.

عن أرحال ³⁵ شعر مكفى في ٢٠٠ ٨٠	لباد برسم الجمال عدة ٩٠ ٣	خطامي ³⁷ برسم الجمال عدة ٥٠ ٢	مخالي ³⁶ شعر الجمال ٣٦٠ ٧٢٠	١٦٠٠٠
ثمن أحمزة بغالي ٤	ثمن خطامي شعر برسم الخيول ٢٠	ثمن مخالي بغالي ٦	ثمن براسي ³⁸ بغالي ٤	٣٢
ثمن لباد صوف رومي عدة ١٠٠ ٦٠٠٠	ثمن أحبال برسم حزم العل ⁴⁰ المذكور ٣٦	ثمن خيش مل ⁴⁰ إلى عمل شلايت تبين وغيره ١٩٨٩ ٢١٧٥	ثمن لباد بلدي غطى ³⁹ الجمال قنطار في ٤٠٠ ١٥ ٦٠٠٠	٦٠٠٠
ثمن نبايت شوم برسم عمل أوتاد في الجمال ٣ ١٤٧٠ ٤٣٠٠	ثمن مصبغ ⁴⁵ خشب في ١٥ ١٩ ٤٣٥	ثمن زيت وقطران وزيتون ٨٦٠	ثمن مشتروات من الحاج سليمان السروجي إلى الخياط وغيره ٩٨٤٢	ثمن حديد عمل سلك للجمال وبلط والخيول ومشاعل وأمشاط وغيره ٨٢٠٦
ثمن أجرة الشرباتية في عمل الشربات ٣٨٠	ثمن أجرة كسارين الحطب ١٢٠	ثمن قواويق ⁴² مشتري إلى أصحاب الأدرالك ٧٥٠	دراية ⁴⁴ حرير برسم عمل بيارق الجمال أذرع ١٠٠ ٣٠٠٠	ثمن أجرة ⁴³ للمنجد ٣٠٩

36. مخللة ou مخلى sac, sac à fourrage. Kazimirski, I, p. 628; Dozy, I, p. 403.

37. muselière. Kazimirski, I,

38. Autre lecture possible براشي .

39. غطاء , pl. غطى housse. Dozy, II, p. 217.

40. Sans points dans le document.

41. Lecture incertaine.

42. bonnet en feutre. Description, État Moderne, XVIII, 2^e partie, p. 382.

43. Suit un mot illisible.

44. étoffe de soie, taffetas dont les fellahs se font des turbans. Dozy, I, p. 439.

45. Sans points dans le document. Plusieurs lectures possibles.

ثمن بارود و رصاص تقشيك	ثمن بارود إلى الذخيرة	مصروف القماش إلى حضور القتب والدبارة	ثمن خيط دبارة رزمة	حبل مرمانى ⁴⁶
قنطار ٣	رطل ١١ فى ١٢		١٩٨	رطل ١٩٥
١٢٠٠	١٣٢	٥١٣	١٣٨٦	٣٢٣
ثمن بن قهوة إلى سعاتى الدرك	ثمن أرز و سمن وسيرج إلى سعاتى الدرك	ثمن عدس و قمح لماء دب سعاتى الشرك ⁴⁷	مصروف إلى السقاين بالبرك	ثمن بوص برسم عمل الزرب الى العرب ببولاق
١٠٠	٢٢٠	٤٥٠	٧٣٠	٣٢
أغنام مشترى عدة	ثمن مناولة صغيرة بقسماط	ثمن بقسماط إلى الضاوية بالطريق	ثمن شمع سكندرى	ثمن صدف و وودع وشعر و صباغ ⁴⁸ إلى عمل لفافيات ⁴⁸ الجمال و شواليش
فى ١٠٠ ٥٠		قنطار ٢٢٥	١ قنطار ٢٥٠ فى ١٧٥٢	
٥٠٠٠	١٠٠٠	١٢٣٧٥	٤٣٨٠	١٣٨٣
ثمن بصل قنطار ٥	ثمن عدس إردب فى ١٠٠ ٨	ثمن أرز أبيض إردب فى ٣٠٠ ٥٦	ثمن شعير إردب فى ٤٥ ١٢٣	ثمن فول مجروش إردب فى ٦٠ ٥٨٣
٧٥	٨٠٠	١٧٥٠	٥٨٠	٣٥١٠
ثمن لوبية إردب $١\frac{1}{6} + \frac{1}{4}$	ثمن زيت مبارك قلعة ١	ثمن زيت مبارك رطل ٥٠	سير ⁴⁹ رطل ٦٢	ثمن طحينية قنطار ١٠
٥٢٩	٢٧٠	١١٢	٢٧٢	٣٠٠

46. *Idem.* Voir note 45.

48. Lecture incertaine.

47. سعاتى ; مآدب pour probablement pour ماء دب
الدرك pour الشرك ; سعاة49. Sans points dans le texte. Plusieurs lectures
possibles.

ثمن ضللمات ⁵⁰ جوخ صاية ⁵¹ وشاشات هنكاري ⁵² إلى أصحاب الأدراك أنفاز ٥	ثمن عسل قطر منعاد مكرر قنطار ١٠٣	ثمن سمن مسلي قنطار ٥ في ٥٠٠	ثمن سكر قنطار ١ ٥٣	ثمن حطب رومي حملة ٢٠ ٥٨٤
٤٢٨٠	٢١٣٥	٢٥٠٠	٤٩٧٥	٥٨٤
تجليد أقفاص السكر والشربات	ثمن أقفاص برسم عبوة كلار عدة ١٥	أجرة خدمة الحاج عمر الحسيني وكيل بندر الينبع	أجرة خدمة الحاج إبراهيم وكيل بندر جدة	ثمن ضلطة جوخ صاية برسم السراج
١٨٠	٥٤٠	٣٠٠٠	١٥٠٠٠	٨٨٠
ثمن يدك ⁵⁴ إلى المصاييح بالطريق	ثمن أقفاص السكر والشربات	ثمن قنب ودبارة حمل	ثمن علب برسم بعوت ⁵⁸ الشربات	تجليد النباييت المتوجهين صحبة المراكب ٨ ربط
١٨٠	٣٦	٤٠	١٢٤	١٢٨
ثمن شواليش إلى الصيوان	أجرة السروجي في عمل قصبات الجمال	أجرة خراطين الدقاقين ⁵⁶	ثمن مسمار برسم مرمة المحفات	مرمة أقماع ⁵⁵ نحاس
٧٣٠	٦٠	٤٠	٣٩	١٤٦
ثمن قطن أبيض ومصبوغ برسم ⁵⁸ الجمال	أجرة تجليد سناديق ⁵⁷ البارود	ثمن شواليات شعر برسم الخيام	ثمن قمر الدين وغيره	ثمن دياربكر أحمر للاحتياج
٣٢٠	٤٥٠	٩٤٩	١٠٧٥	١٢٥

50. espèce de manteau ouvert sur le devant, à manches amples, porté aussi bien par les hommes que par les femmes. Aḥmad al-Sa'īd Sulaymān, *Ta'sil ma wurida fi tāriḥ al-Ġabarti min al-daḥīl*, Le Caire, 1979, p. 171.

51. vêtement en drap grossier. Aḥmad al-Sa'īd Sulaymān, *ibid.*, p. 140.

52. variété de mousseline indienne.

53. Probablement pour عبوة .

54. *yidek*, mot turc; « a whole hide, used as a receptacle for tallow ». Redhouse, *Turkish and English lexicon*, p. 2199.

55. مرمة réparation. Hinds, Badawi, *A dictionary of Egyptian Arabic*, 1986, p. 352. أقماع entonnoirs. Dozy, II, p. 414.

56. Lecture difficile. Autre possibilité الدقاقين .

57. Probablement pour صناديق .

58. Suit un mot illisible.

ثمن زر وليف إلى خياطة العدول	أجرة تحويل البقساط	أجرة تجليد أفام البطط	أجرة شيالين السكر	ثمن القناديل
٩٠	١٣٦	٣٨	٣٠	٧٥٠
أجرة صنفاص ⁶⁰ إلى عمل العدائل ⁶¹	أجرة وكيل بندر العقبة	أجرة كسارين القنب برسم عمل طوالات الخيول	ثمن فناجين بلدى عدة	ثمن طارات خشب إلى الطباني ⁵⁹
١٧٧٨	٧٣٠	١٨	٤٤٢	٢٠
ثمن عمر ⁶⁴ إلى الفناجين	ثمن شوالش إلى الجمال وقصبات	صوف مصبوغ ملونات	ثمن دوارق ⁶³ فخار	ثمن سجيل ⁶² برسم القرب قنطار
١٧٤	١٣٠٠	١٠٠	٨٥	٢
ثمن برد صوف إلى أرحال الجمال	ثمن برد ⁶⁴ صوف	ثمن سماحير خشب	ثمن حصارات إلى التوجه	ثمن أقفاص جدد
١٩٥٠	٣٤٠	٥٨٤	٥٥٠	٥٠
ثمن زيت طيب برسم تعمير القناديل	ثمن سبب إلى القهوحي	ثمن مصلح	أجرة دق قمح الهريسة	ثمن أباريق وكيزان فخار برسم البركة
٨٠٠	١٨	٣٠	١٥	٤٠
ثمن كيل خشب وأرباع	ثمن أسلاف إلى عبوة التبن	ثمن حزامات إلى الخيول	ثمن مغالق وعمر ⁶⁵ إلى الفراشين	ثمن عسل نحل قنطار
١٤٦	١٨٠	١٠١	١٥	٢٣
				٨٧٥

59. Sans points dans le document. Autres lectures possibles.

60. Lecture incertaine.

61. عديلة, pl. عدائل grand sac pour céréales et farines. Dozy, II, p. 103.

62. سجيل fil simple. Kazimirski, I, p. 1062.

63. دورق carafe. Vial, *L'égyptien tel qu'on l'écrit*, p. 123.

64. Lecture incertaine.

65. بردة petite étoffe d'Égypte en laine. Dozy, I, p. 67.

ثمن ليف برسم الضوي وغيره	ثمن سمرات ⁶⁶ خشب إلى بغال التخت	ثمن مقشات إلى الفرش	أجرة دق البن	ثمن إبرازات
١٨٠	٨٨٠	٦٠	٣٦٥	١٩
أجرة دق قمع الهريسة	أجرة المطعجي ⁶⁷	ثمن حلة كبيرة	ثمن مناخل إلى الطباخ	ثمن حياصات وحزامات التخت
٩٦	٣٤٠	٥٥٠	٣٢	١١٠
باسم أرباب الأدراك	أجرة حمولة عربان إلى الصحبة فارغ ملبان عدة في	أجرة حمولة عربان إلى الصحبة فارغ ملبان عدة في	ثمن بن قهوة قنطار	أجرة مغلفين البطط
٥٥٠	١٦٥٠ ٣٠	٤٩٥٠٠	٣	٩٢٢
أجرة الضوية و ثمن عادتهم	أجرة الجمال و ثمن محازمهم	تسفيره قواصة	الإنعامات باسم توابع الأمر والاختيارية والصناجق في حضورهم بالتقدم في شهر شوال سنة ١١٥١ هـ	
١٢٩٠٤	٢١٤٧٢	١٠		
٢٢٠٠			١٥٩٢٢	
أجرة جمالة السلطنة	أجرة السقايين وعادتهم	أجرة العكامة وعادتهم	أجرة البغالة	أجرة النقرين وأجرة نقارة
٦٥٧	١٦٤٤٥	١٥١٨٠	٦٣٢	٦٥٧
أجرة السباس	أجرة القهوجي	أجرة الطباخ	أجرة الغنم	أجرة الخباز
١٧٦٠	٢٧٥٠	٢٧٥٠	٤٣٨	٢٩٢
				أجرة خدمة وكيل السويس
				٩٣٧٥

فيما ثمن المشتروات وأجرة عن الجمالة والخدمة وضوية وفراشين وعكّامين وسيّاس وطباخين
وغيره على الحكم المعين والمشروح أعلاه : ٤٥٩٠١٨

66. سمر bât de bois. Dozy, I, p. 682.

67. Probablement pour مطعجي .

ما وجد وقوم ببركة الحاج من الأمتعة الأسباب ، وثمان قيمة الذخيرة بالبنادر المذكورة أعلاه ، وعن نولون الذخيرة المذكورة بالمراكب ، وأجرة حملها عن جمال الأوسية وجمال العربان ، ومصاريف الذخيرة عن ثمن خشب وبطط لعبوة الذخيرة ، وكامل مطالب التوجه للصحبة والأجرة ، وأجرة كامل الخدمة المتوجهين للصحبة ، وغير ذلك من المشتروات على الحكم المعين والمشروح أعلاه : ١٨١٤٥٢٩

وما هو عن قيمة المواشي بالمنزل عنها ضبط ببركة الحاج المذكورة ، وقيمة الأعيان الذي كانت مأخوذة برسم تقدمه شريف مكة . وذلك على ما يبين فيه :

ما هو عن قيمة المواشي الذي ضبط ببركة الحاج المذكورة أعلاه :

حصان أزرق	خيول	جمال وهجن عظم	أثوار عظم بالمنزل
١	٧	١٤١	٦
٣٠٠٠	٢١٠٠٠	٢٣٦٥٠٠	٦٠٠٠

قيمة المواشي المذكورة أعلاه : ٢٦٦٥٠٠

وما هو عن قيمة الأعيان الذي كانت مأخوذة برسم تقدمه شريف مكة على ما يبين فيه :

عنان مخيش ⁶⁸	سرج بفضة	غدارة بفضة	دبوس بفضة	ركاب
١	١	١	١	١
فندقلي ⁶⁹	فندقلي	فندقلي	فندقلي	فندقلي
١٨٠	٢٠	٢٠	٧	٦
فضة ⁷⁰	رخت	قيمة		
١	١	فندقلي		
فندقلي	فندقلي	١٤٦		
١٦	٧٥	٤٧٣٠٤		

قيمة المواشي والأعيان المشروحة أعلاه : ٣١٣ ٨٠٤

68. Lecture incertaine.

70. Mot illisible.

69. Funduqli, monnaie d'or égyptienne. Raymond, *Artisans*, I, p. 30-2.

BIBLIOGRAPHIE

- Aḥmad Čelebi b. ʿAbd al-Ġanī, *Awḍaḥ al-išārāt fī man tawallâ Miṣr al-Qâhira min al-wuzarâ' wa-l-bâšawât*, éd. ʿAbd al-Raḥmân ʿAbd al-Raḥîm, Le Caire, 1978, 646 p.
- Aḥmad al-Saʿīd, *Taʿšīl mâ wurida fī târīḥ al-Ġabartī min al-daḥl*, Le Caire, Dâr al-Maʿârif, 1979, 222 p.
- Archives de la Chambre de Commerce de Marseille (ACCM), série J.
- Archives Nationales (AN), correspondance consulaire, Le Caire, série B¹.
- Behrens-Abouseif (Doris), *Azbakiyya and its environs from Azbak to Ismâʿîl, 1476-1879*, Cahier des Annales islamologiques n° 6, I.F.A.O., 1985.
- Chabrol, « Essai sur les mœurs », *Description de l'Égypte, État moderne*, XVIII, 1^{re} partie, Paris, 1823, p. 1-333.
- Damurdašī, *al-Durra al-muṣâna fī aḥbâr al-Kinâna*, manuscrit, British Museum, Oriental 1073-74.
- Deherain, *L'Égypte turque*, t. V de l'*Histoire de la Nation égyptienne*, publiée sous la direction de G. Hanoteaux, Paris, 1934, 572 p.
- Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845.
- Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Beyrouth, 1968, 2 vol.
- Du Bois - Aymé, « Mémoire sur la ville de Qoçeyr et ses environs, et sur les peuples nomades qui habitent cette partie de l'ancienne Troglodytique », *Description de l'Égypte, État moderne*, XI, p. 383-400.
- Estève, « Mémoire sur les finances de l'Égypte », *Description de l'Égypte, État moderne*, Paris, Panckouke, 1823, p. 41-243.
- Ġabartī, *ʿAgâʿib al-âṭâr fī-l-tarâġim wa-l-aḥbâr*, Le Caire, éd. Bûlâq, 1190 hég., 4 vol.
- Hinz, *Islamische Masse und Gewichte umgerechnet ins metrische System*, Brill, Handbuch der Orientalistik, 1955, 65 p.
- Holt, *The career of Küçük Muhammad*, BSOAS, XXVI, 1963.
- Holt, *EI*, nlle éd., II, p. 240, art. « Dhû al-Faḳâriyya », IV, p. 885-886, art. « Kâzdughliyya ».
- Jomier, « Agroud : un caravansérail sur la route des Pèlerins de la Mekke », *Bulletin de la Société des Études historiques et géographiques de l'Isthme de Suez*, 1951, II, p. 33-56.
- Jomier, *Le Mahmal et la caravane égyptienne (XIII^e-XX^e siècles)*, Le Caire, I.F.A.O., 1953, 240 p.
- Layla ʿAbd al-Lâṭif, *Ḥuṣn al-ṣafâ' wa-l-ibtihâġ bi-dīkr man wallâ ʿimârat al-ḥaġġ*, éd. du texte de Šayḥ Aḥmad al-Rašīdī, Le Caire, al-Ḥânġī, 1980, 256 p.
- Le Mascrier, *Description de l'Égypte ... composée sur les Mémoires de M. de Maillet*, Paris, 1735, 2 vol.
- Pitts (Joseph), « An account by Joseph Pitts of his Journey from Algiers to Mecca and Medina and back, extrait de Religion and Manners of the Mahometans », dans : *The Red Sea and*

- Adjacent Countries at the Close of the Seventeenth Century*, Londres, 1949, The Hakluyt Society, rééd. Liechtenstein, Kraus Reprint Limited, 1967, p. 3-49.
- Qinalî, *Târîh waqâ'i' Mişr*, manuscrit, Le Caire, Dâr al-Kutub, târîh Taymûr 1402.
- Raymond, *Artisans et commerçants du Caire au XVIII^e siècle*, Damas, 1973, 2 t.
- Raymond, « Une révolution au Caire sous les Mamelouks : la crise de 1123/1711 », *Annales islamologiques*, VI, 1966, p. 95-120.
- Raymond, « Les problèmes du café en Égypte au XVIII^e siècle », dans : *Le café en Méditerranée. Histoire, Anthropologie, Économie*, C.N.R.S., Aix-Marseille, 1980.
- Samîra Fahmî 'Alî 'Umar, *'Imârat al-ḥağğ fî Mişr al-'uṭmâniyya*, Alexandrie, Faculté des Lettres, 1983, 336 p., thèse non publiée.
- Samuel Bernard, « Notice sur les poids arabes anciens et modernes », dans : *Description de l'Égypte, État moderne*, XVI, Paris, 1823, p. 73-106.
- Shaw, *The Financial and Administrative Organisation and Development of Ottoman Egypt 1517-1798*, Princeton University Press, 1962, 451 p.
- Uzuncarşili, *Mekke-i mükerreme emirleri*, Ankara, 1972, Türk tarih kurumu basimevi, 176 p.
- Villoteau, « De l'état actuel de l'art musical en Égypte », dans : *Description de l'Égypte, État moderne*, XIV, Paris, 1823, 476 p.
- Villoteau, « Description historique, technique et littéraire, des instrumens de musique des Orientaux », dans : *Description de l'Égypte, État moderne*, XIII, Paris, 1823, p. 221-559.